RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

DÉCHETS

Prévention, Collecte, Traitement et Valorisation

2020

Rédaction : Avril 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Entre Saône et Grosne

Communauté de Communes Entre Saône et Grosne
30, Rue des Mûriers
71240 SENNECEY-LE-GRAND
Tél : 03 85 44 91 92
@ : environnement@cc-saonegrosne.fr
Site internet :www.cc-entresaoneetgrosne.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE **1**

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES **2**

HISTORIQUE 2
POPULATION CONCERNEE 3
LA COMMISSION DECHETS 4
LES DELIBERATIONS LIEES AU SERVICE DECHETS DE L'ANNEE 2020 4
EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020 5

LES INDICATEURS TECHNIQUES **6**

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE 6
LES ORDURES MENAGERES 7
Le parc de bac de collecte *7*
- Les interventions sur les bacs 7
- Location de bacs poubelle 7

La collecte *7*
Evolution des tonnages *8*
Bilan des caractérisations OMr *9*
Suivi des relevés des bacs OMr *11*
Suivi des dépôts sauvages *11*
LA COLLECTE SELECTIVE 12
Le parc de colonnes *12*
Organisation de la collecte *12*
Evolution des tonnages *13*
- Répartition des tonnages par flux en collecte sélective 14
- Répartition des tonnages de déchets recyclables sur le territoire en kg/hab/commune 14
- L'extension des consignes de tri 15
- Performance de collecte CITEO 15
- La collecte des vêtements 16

LA COLLECTE EN DECHETERIES 17
Fréquentation *17*
Distance parcourue pour aller en déchèterie *18*
Evolution des tonnages *19*
- Les déchets dangereux 20
- Collectes réalisées par les Eco-organismes 21
  - ✓ Déchets d'éléments d'ameublement 21
  - ✓ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques 22
  - ✓ Ressourcerie 23
  - ✓ Déchets Dangereux Spécifiques 23
  - ✓ Autres déchets 24
  - Les déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI) 24
  - Les piles 24
  - Les pneus 24

Les professionnels *26*
Le vandalisme en déchèterie *26*
LE SUIVI DES FLUX DES DECHETS 27
Bilan des tonnages *27*
- Bilan de la production individuelle 27
- Comparatif avec la Région Bourgogne Franche Comté 28
- Comparatif avec les objectifs du Grenelle de l'environnement 28
- Bilan des tonnages collectés par kilomètres et par heure 28

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS COLLECTES 29
Les ordures ménagères *29*
Les déchets recyclables *31*
- Les refus de tri 32

Déchèteries *32*
Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie) *33*
Destination des déchets issus des déchèteries *33*

Bilan *35*
L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS 36
Personnel intercommunal *36*
- Les agents 36
- Les formations 36

Personnel géré par les prestataires *37*
LA PREVENTION DES RISQUES ET DES EFFETS DOMMAGEABLES SUR LA SANTE DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT 38
La résorption des points dangereux de collecte *38*
Consommation de carburant *38*
LA PREVENTION 39
Quelques actions de 2020 ..... *40*
Le compostage *41*
LA COMMUNICATION SUR LE TERRITOIRE 42
Sensibilisation du grand public *42*
Communication permanente du service – relation avec les usagers *42*
- Site internet 42

Communication ponctuelle *42*
Synthèse et réclamations *42*

LES INDICATEURS FINANCIERS 43

LE BUDGET ANNUEL DU SERVICE 43
Le budget 2020 ..... *43*
Le budget fonctionnement *44*
- Dépenses de fonctionnement : 1 391 024.46 €TTC 44
- Recettes de fonctionnement : 1 393 058.55 €TTC 44

Le budget investissement *45*
- Dépenses d'investissement : 67 056.95 € TTC 45
- Recettes d'investissement : 74 453.28€ TTC 45

Coûts par filière *45*
Créances éteintes et irrécouvrables *46*
- Créances irrécouvrables 46
- Les créances éteintes 46

La matrice des couts *47*
LE FINANCEMENT PAR LA REDEVANCE INCITATIVE 48
La redevance incitative *48*
- Répartition des usagers 48
- Tarifs annuel 2020 48
- Les cas particuliers 49
- Les moyens de paiements 49

Les accès en déchèterie *49*
- Particuliers : 49
- Professionnels : 49

Bilan de la redevance incitative *50*
LES PRESTATIONS REMUNEREES 51
LES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES 52
Les soutiens des Eco-organismes *52*
- Zoom sur CITEO 52

La vente de produits de collecte sélective et de déchèterie *53*

SYNTHESE 54

EVOLUTION ET PERSPECTIVES SUR L'ORGANISATION DU SERVICE EN 2021 54
BILAN DE L'ANNEE 54

ANNEXES 55

GLOSSAIRE 64

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES 65

PREAMBULE

La Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.
Cette loi précise qu'il revient à chaque Maire ou Président d'établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000.
Dans son titre IV (économie circulaire), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et en rajoutant le terme « prévention et gestion ».

Le décret du 30 décembre 2015 en précise les modalités en entrant en vigueur au 1er janvier 2017.Les indicateurs présentés dans le rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets, sont d'ordre technique et financier.
Le rapport est présenté au Conseil Communautaire, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Au-delà des seules obligations réglementaires, le rapport annuel se veut être un document d'information et de communication de la collectivité envers ses usagers, pour que chacun puisse s'approprier les enjeux relatifs à une problématique commune : la gestion des déchets à l'échelle d'un territoire.

Le présent rapport porte sur l'exercice 2019 Il reprend les indicateurs techniques et financiers nécessaires à une analyse globale du coût du service rendu.

DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL :

Dans un premier temps, ce rapport est présenté au cours d'un Conseil Communautaire à tous les délégués. Un exemplaire est ensuite transmis à chaque Maire qui le diffuse auprès de son Conseil Municipal.
Chaque habitant de la Communauté de Communes peut en prendre connaissance sur le site internet, sur demande au service déchets de la Communauté de Communes ou dans les Mairies.

REMERCIEMENTS

A tous ceux qui contribuent à la réduction en amont des déchets, aux administrés qui participent à la bonne marche du dispositif de collecte sélective et à la maîtrise des coûts en respectant les consignes de tri, aux 11 542 foyers qui pratiquent le compostage individuel sur le territoire de la collectivité,
Aux Maires des communes, Vice-présidents, Délégués, Maires, élus, ambassadeurs du tri et personnels des Collectivités Locales qui relaient, sur le terrain l'action du de la Communauté de Communes.
A nos partenaires : L'ADEME, LE CONSEIL REGIONAL, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, CITEO, LE RELAIS, L'association SOLIDARITE PARTAGE et tous les Eco organismes qui nous accompagnent au quotidien..

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Historique

La Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » a été créée en 1988. Au départ, il s'agissait d'un « SIVOM ». En 1995, elle change de nom et devient « District » sans pour autant changer de compétences. C'est à cette époque que la collecte et le traitement des déchets sont mis en place. Ce n'est qu'en 2001, que le « District » disparait pour laisser la place à la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne ». Cette collectivité est aujourd'hui composée de 23 communes, et 39 élus siègent au Conseil.

Les points d'apport volontaire sont en place sur le secteur depuis 2000 pour les emballages et le verre.
La Communauté de Communes a adhéré au SMET 71 pour le traitement des déchets dès sa création en septembre 2003.

En 1996, le « District » fait construire 3 déchèteries : Sennecey le Grand, Nanton, et une déchèterie « relais » à Etrigny, ce qui représente une déchèterie pour 3 083 habitants. La déchèterie de Nanton est agrandie en 2008 et mise aux normes en 2015. Depuis 2010, les habitants de la Commune de Messey sur Grosne (739 habitants) peuvent, par convention, accéder à la déchèterie de Nanton.
La déchèterie d'Etrigny a été fermée en août 2012 car située juste en dessous de ligne haute tension, et donc non conforme en cas d'incendie.
La déchèterie de Sennecey le Grand a été agrandie en 2013/2014. La déchèterie de Malay a rejoint notre service au 1er janvier 2017. Dans un même temps, les communes de Saint Gengoux le National, Sercy, Santilly et Burnand, dépendants de la Communauté de Commune sud Côtes Chalonnaise, ont conventionné pour accéder à nos déchèteries (1427 hab)

Il est à noter que suite au Schéma de Coopération Intercommunale, six nouvelles Communes de l'ex Communauté de Communes « Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent » nous ont rejoint au 1er janvier 2017.

Chiffres clés

23 Communes adhérentes
11490 habitants (INSEE)

Figure 1 : Carte du territoire de la CCESG

Population concernée

Collectivités adhérentes	Population	Date d'adhésion
BEAUMONT SUR GROSNE	355	01/01/2000
BISSY SOUS UXELLES	69	01/01/2017
BOYER	734	01/01/2000
BRESSE SUR GROSNE	196	01/01/2000
CHAMPAGNY SOUS UXELLES	97	01/01/2000
CHAPAIZE	162	01/01/2017
CORMATIN	567	01/01/2017
CURTIL SOUS BURNAND	134	01/01/2017
ETRIGNY	484	01/01/2000
GIGNY SUR SAONE	566	01/01/2000
JUGY	324	01/01/2000
LA CHAPELLE DE BRAGNY	245	01/01/2000
LAIVES	1043	01/01/2000
LALHEUE	396	01/01/2014
MALAY	213	01/01/2017
MANCEY	397	01/01/2000
MONTCEAUX RAGNY	32	01/01/2000
NANTON	647	01/01/2000
SAINT AMBREUIL	513	01/01/2014
SAINT CYR	764	01/01/2000
SAVIGNY SUR GROSNE	170	01/01/2017
SENNECEY LE GRAND	3150	01/01/2000
VERS	232	01/01/2000
TOTAL	**11490**	

Tableau 1 : population CCESG

Communes non adhérentes desservies par un ou plusieurs services de la collectivité

Communes clientes	Population	Services
MESSEY-SUR-GROSNE	771	Déchèterie de Nanton + Sennecey le Grand + Malay
SERCY	102	
SANTILLY	139	
SAINT GENGOUX LE NATIONAL	1056	
BURNAND	130	
TOTAL	**2198**	

Tableau 2 : population desservie pour les accès en déchèterie

La Commission déchets

Plusieurs fois par an, la Commission déchets, présidée par le Vice-Président en charge de cette thématique, Monsieur Marc MONNOT, se réunie. En 2020, elle s'est réunie deux fois.

Cette commission est composée comme suit :

Nom	Fonction au sein de l'intercommunalité
BECOUSSE Jean-Claude	Président
MONNOT Marc	Vice- Présidents
BORDET Jean-François	
CHARLES DE LA BROUSSE Philippe	Délégués communautaires
AMBOISE Albert	
LABARBE Pascal	
PELLETIER Claude	
PELLETIER Jean-François	
CLEMENT Jérôme	
GAUDILLER Jean-Marc	
BROUZET Patricia	
CAMANT Jacques	Membres consultatifs
AUCLAIR André	
PASSERAT Robert, représentant UFC QUE CHOISIR	
DAVID Patrick	
MANIEZ Mickael	

Tableau 3 : Liste de la commission déchets

Les délibérations liées au service déchets de l'année 2020

En 2020, 28 délibérations ont été prises concernant le service déchets.

Thématiques	Nombres
Eco-organismes	1
Marchés publics	0
Personnel	0
Budget	13
Prévention	1
Déchèterie	4
OMr / redevance	4
PAV	1
Divers	4

Tableau 4 : Nombre de délibération par thématique

Annexe n° 1 : Liste des délibérations du service déchets

Evènements marquants de l'année 2020

Mise aux normes du local gardien de la déchèterie de Sennecey le Grand

Le local gardien de la déchèterie de Sennecey le Grand a été mis aux normes début 2020. Il ne reste que les peintures à faire en interne pour finaliser les travaux.

Il est à noter qu'une réflexion sera mené pour l'installation d'un petit local de surveillance sur le haut du site, permettant ainsi aux agents de se mettre à l'abri, tout en surveillant les dépôts des usagers.

Crise sanitaire liée au COVID-19

En mars 2020, lors du premier confinement, l'ensemble du service déchets a été fortement impacté.
En effet, les collectes des OMr et des points d'apport volontaire ont été maintenues, mais les élus ont fait le choix de fermer les déchèteries.

La déchèterie de Nanton, la plus centrale, a été la première à réouvrir, le 15 avril.
L'accès au site étant limité à 5 véhicules en même temps, afin de respecter les distanciations sociales. Il est à noter que l'attente pouvait, pendant ce premier confinement, être de plus de 2 heures.
Nous avons ensuite, dès début mai, réouvert en partie la déchèterie de Malay. Enfin, Sennecey étant en travaux, elle n'a réouvert qu'à la levée du confinement, seuls les professionnels pouvaient y avoir accès sur RDV.
Le port du masque a été fortement conseillé aux usagers.

Après concertation avec les agents, le choix a été fait de maintenir la limitation à 5 véhicules en même temps sur le site, évitant ainsi les « embouteillages » lors des fortes affluences.
La collecte des emballages à domicile a également été suspendue durant la durée du premier confinement.

Figure 2 : Réouverture des déchèteries pendant le premier confinement

Vandalisme

Un de nos points d'apports volontaire sur la commune de Sennecey le Grand a été vandalisé en juillet 2020.
Cinq colonnes ont été détruites. Ce point n'est pour l'instant pas remis en service, nous sommes encore en attente de l'assurance.

Figure 3 : Site de la palette après le sinistre

LES INDICATEURS TECHNIQUES

La Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » exerce la compétence collecte et traitement des déchets depuis 1993.

- La prestation de collecte est confiée à différents prestataires en fonction des marchés.
- La compétence traitement est déléguée au SMET 71 depuis 2003 pour la partie OMr et DNR.
- La population prise en compte dans le présent rapport est 11 490 (population INSEE 2020).

L'organisation de la collecte

Compétence	Compétence exercée	Date de début d'exercice de la compétence	Compétence transférée	Date de transfert	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte OMR	x	01/01/1993			
Collecte sélective	x	04/07/1994			
Déchèterie	x	01/06/1996			
Traitement			x	01/01/2003	Smet Nord Est 71

Tableau 5 : Date de prise des compétences

Plusieurs modes de collecte coexistent sur le territoire :

- Collecte en porte-à-porte : il s'agit d'une collecte en conteneurs individuels ou collectifs, destinée aux ordures ménagères résiduelles.
- Collecte en apport volontaire : il s'agit d'une collecte en colonnes de grande capacité (principalement 4m^3) aériennes. Les flux collectés sont le tri sélectif en mélange, le verre, le papier.

Les ordures ménagères

Le parc de bac de collecte

La gestion du parc de conteneurs (achat et maintenance) est réalisée en régie par la collectivité depuis le 2010 pour les colonnes et 2013 pour les bacs OMr.

- Le service gère les demandes d'équipements de pré-collecte, à savoir la livraison de bacs, les échanges, les reprises, la réparation ou le changement des bacs défectueux.
  Les bacs repris sont nettoyés par nos agents et réinjectés dans le stock dans l'attente de nouvelle livraison.

Types	Nombre de bac affecté
120L	2943
120L Serrure	144
180L	950
180L Serrure	54
240L	1216
240L Location	1
240L Serrure	85
360L	36
360L Location	2
360L Serrure	9
660L	68
660L Location	54
660L Serrure	41
80L	1809
80L Serrure	191
MODULO	106

Tableau 6 : Nombre de bacs OM affecté par taille

➢ Les interventions sur les bacs

La maintenance des bacs est hebdomadaire, sauf cas exceptionnel.
Elle concerne le remplacement des containers abimés (vol, casse, incendie…), mais également les mouvements de bac liés aux arrivés et aux départs des usagers.
L'ensemble de ces opérations sont réalisées à la demande de l'usager (après avoir complété un formulaire) ou suite à un signalement de notre prestataire.

En 2020, 701 interventions ont été réalisées par la collectivité dont seulement 36 pour des réparations (couvercle cassé, ou problème de serrure).

➢ Location de bacs poubelle

Dans le cadre de sa politique déchet, la Communauté de Communes propose, aux associations, aux entreprises et aux particuliers ayant un surplus de déchets, la possibilité de louer sur une période définie des bacs poubelles.

Les associations et les restaurateurs sont les plus demandeurs de ce service avec la location de 660L principalement.
En 2020, 18 locations de bac ont été effectuées.

La collecte

Depuis août 2012, l'ensemble des Communes bénéficient d'un service de collecte optimisé avec une collecte par semaine. Notre territoire est séparé en 4 tournées de collecte :

- Mardi : Beaumont-sur-Grosne, Boyer, Jugy, Mancey, Gigny-sur -Saône, Saint-Cyr, Vers.

- Mercredi : Bresse-sur-Grosne, Champagny-sous-Uxelles, Etrigny, Laives, La Chapelle-de-Bragny, Lalheue, La Ferté, Nanton.
- Jeudi : Corlay, Montceau-Ragny, Saint-Ambreuil, Sennecey-le-Grand.
- Vendredi : Bissy-sous-Uxelles, Chapaize, Malay, Cormatin, Curtil-sous-Burnand, Savigny-sur-Grosne

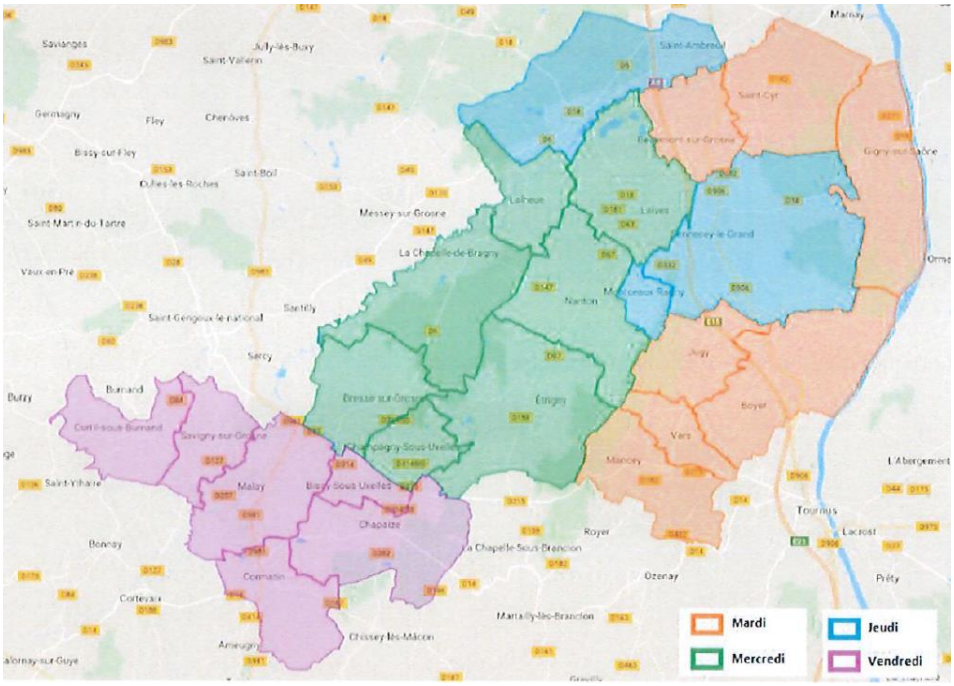

Figure 4 : Carte des jours de collecte par commune

Au total, il y a eu 210 jours de collecte sur 2020 avec des reports le jour suivant pour le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.

Evolution des tonnages

En 2020, les tonnages d'ordures ménagères connaissent une légère hausse de 1,8% par rapport à 2019. Cela s'explique principalement par la crise du COVID. Les confinements et le télétravail augmentent le nombre de personne présente en journée sur le territoire et donc de déchets produits.

Les habitants restent néanmoins mobilisés sur la réduction de leurs déchets car la production de déchets ménagers résiduels sur la Communauté de Communes est de 114 kg/hab/an en 2020, contre 112 kg/hab/an en 2019. Elle demeure à 202 kg/hab/an sur le territoire du SMET71 (le centre de traitement, regroupant la moitié de la Saône et Loire)

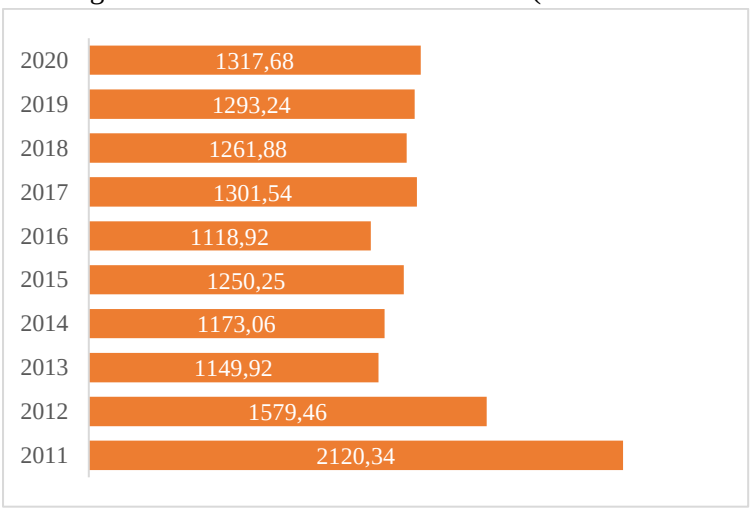

Graphique 1 : Evolution des tonnages OMr depuis 2011

Chiffres clés

1317 t en 2020
soit 114kg/an/habitant

+1.8% par rapport à 2019

On remarque que sur 2020, les mois les importants sont mars (1er confinement), juillet et décembre.
Il est à noter également la forte diminution au mois d'août, principalement liée à la chute de l'activité touristique cette année.

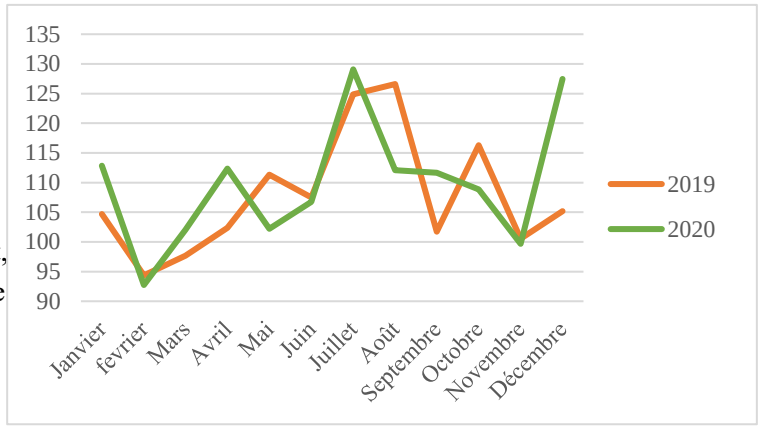

Graphique 2 : Evolution des tonnages OMr par mois

Bilan des caractérisations OMr

En 2015, au lancement de l'usine de méthanisation, le SMET 71 a réalisé une campagne de caractérisation.
Une nouvelle campagne a eu lieu fin 2020 avec la caractérisation d'un échantillon de collecte provenant de chaque tournée de notre territoire.

Catégories	2015	2020
1. Fermentescibles	16,4%	18,7%
2. Papiers	13,2%	6,8%
3. Cartons	4,7%	5,2%
4. Composites	4,3%	2,9%
5. Textiles	2,8%	2,1%
6. Textiles sanitaires	15,8%	19,8%
7. Plastiques	21,0%	20,5%
7.1 Films	*8,5%*	*12,10%*
7.2 Bouteilles et flaconnage	*2,5%*	*0,90%*
7.3 Autres déchets plastiques	*10,0%*	*7,50%*
8. Comb . non cl.	3,4%	4,0%
9. Verre	2,9%	1,65%
10. Métaux	3,8%	2,6%
11. Incomb. non cl.	3,0%	1,0%
12. DMS	0,8%	0,3%
13. Fines < 20 mm ou <8mm	7,9%	14,4%

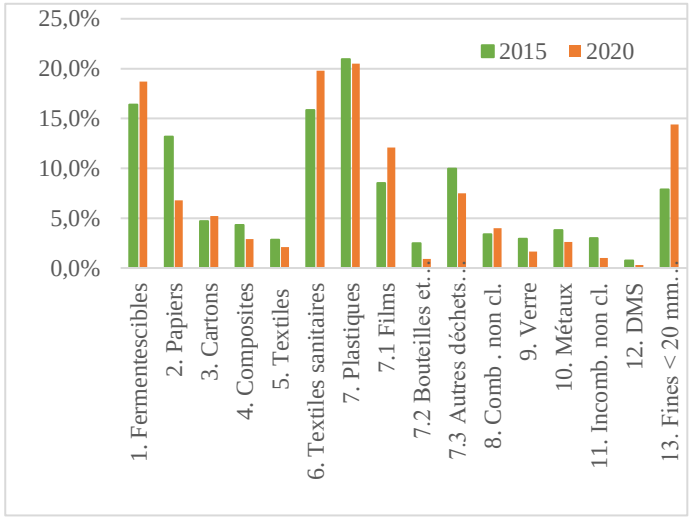

Graphique 3 : Evolution de la composition des OMr suite aux caractérisations

Entre ces deux caractérisations, on remarque une forte hausse des textiles sanitaires et des fermentiscibles.
Cependant, les dechets recyclables (papiers, verre, métal, bouteilles en plastique) ont fortement diminué, montrant l'implication des usagers dans le tri des déchets.
Il est cependant à noter que pour les plastiques, la quantité de films plastiques est bien supérieur à celle de 2015.

Aujourd'hui, 38% de nos OMr pourraient encore etre valorisés, ce qui représente 43 kg/hab/an contre 47% en 2015.

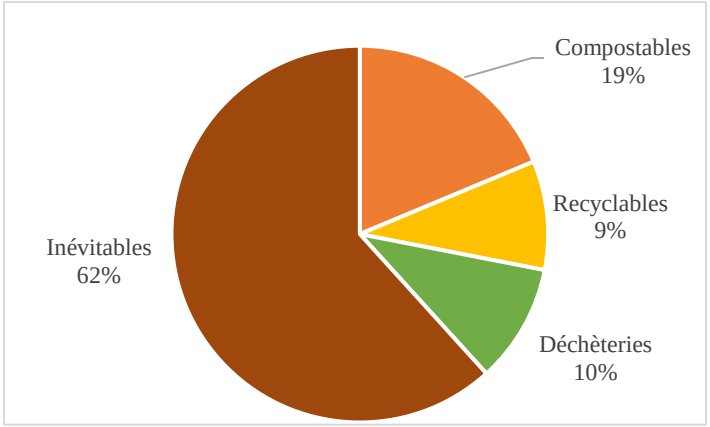

Graphique 4 : Part valorisable et non valorisable dans les OMr suite à la caractérisation de 2020

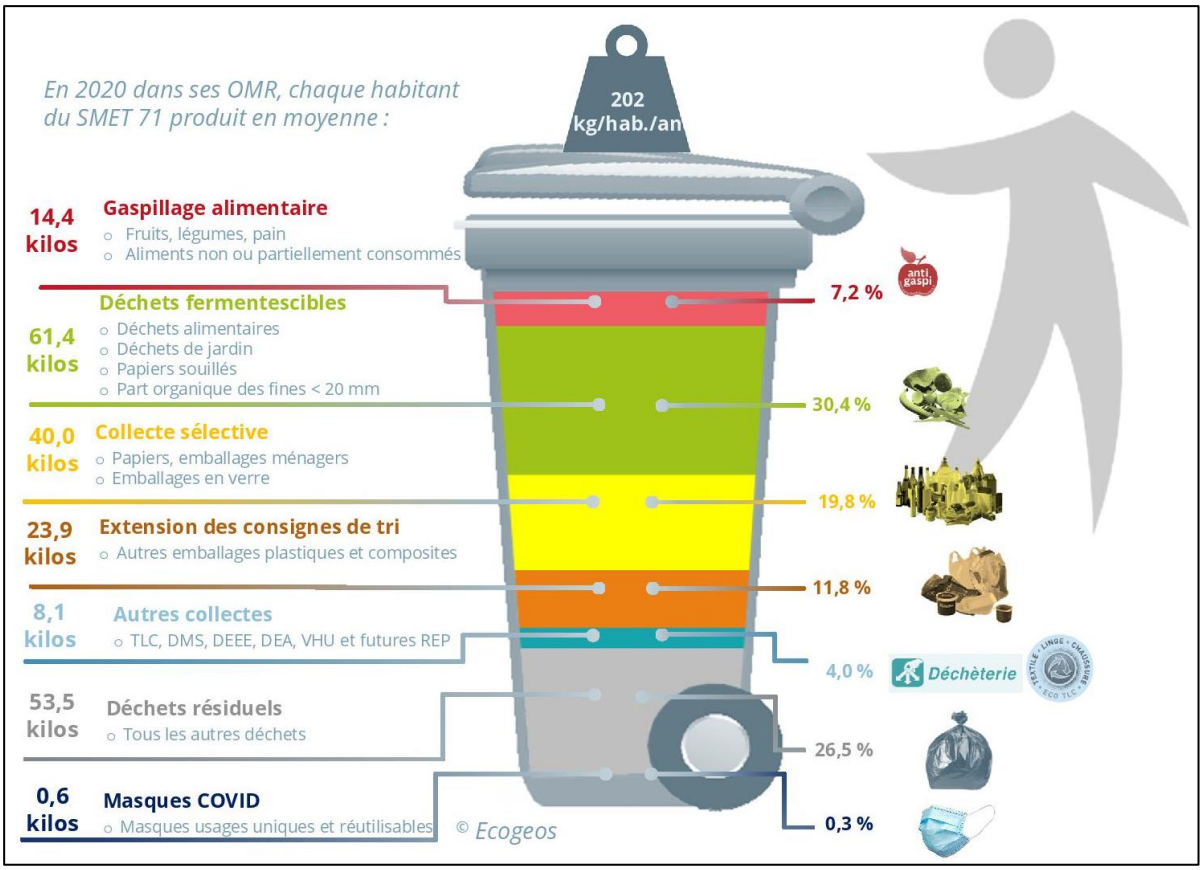

Figure 5 : Infographie caractérisation sur l'ensemble du territoire du SMET en 2020

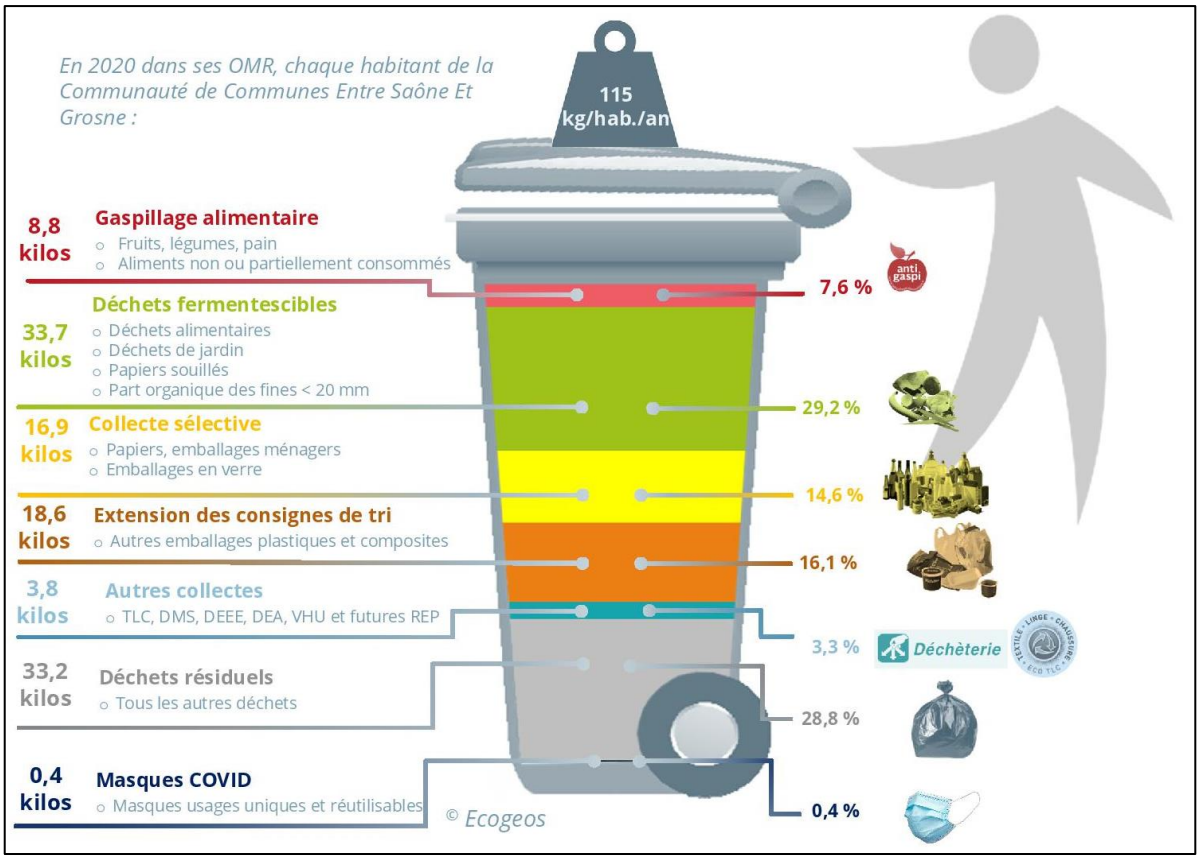

Figure 6 : Infographie caractérisation sur le territoire de la CCSG en 2020

Les deux infographies ci-dessus représentent les caractérisations à l'échelle de notre territoire et à l'echelle du SMET 71.

On remarque l'interet de la redevance incitative, avec non seulement une faible part de déchets recyclables mais également de dechets fermentescibles.

Suivi des relevés des bacs OMr

Dans le cadre de la redevance incitative, 12 ramassages sont inclus dans l'abonnement. Un surplus en fonction de la taille du bac est appliqué au-delà. Sur le graphique ci-dessous, on remarque que près de 67% des usagers présente leur bac en dessous ou juste 12 fois par an.

	2017	2018	2019	2020
Nombre de levées en dessous de 12	4116	3755	3585	3977
Nombre total de levées	6285	5611	5538	5905
%	65,48%	66,92%	64,73%	67,35%

Tableau 7 : Pourcentage des usagers ne dépassant pas le seuil de facturation

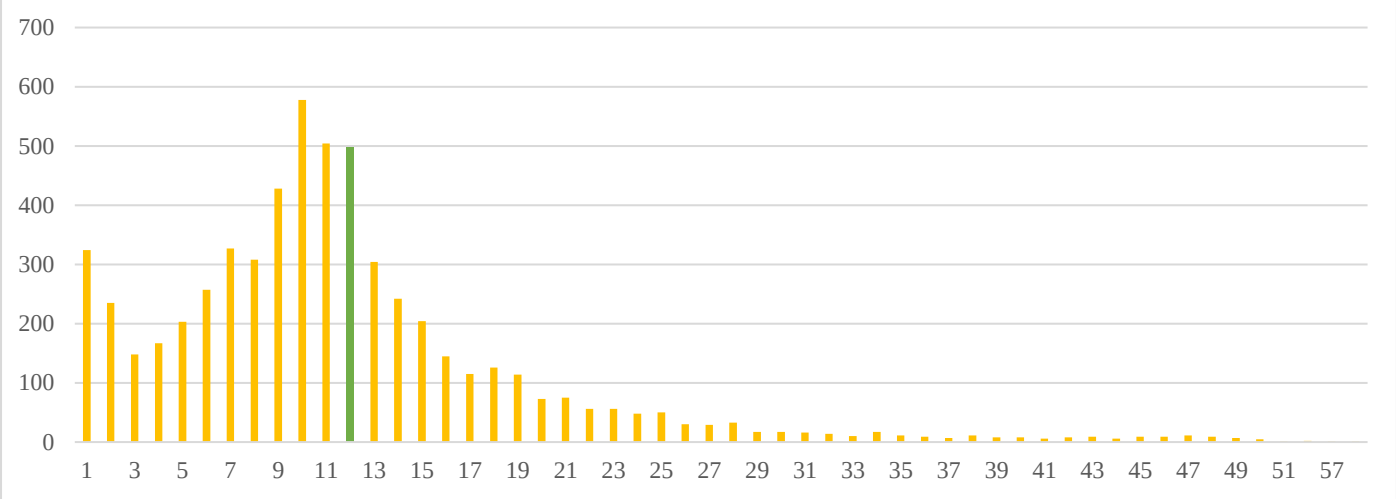

Graphique 5 : Nombre de levées effectué par usager

Suivi des dépôts sauvages

La mise en place de la redevance incitative a augmenté les incivilités aux pieds des points d'apport volontaire.
Nos agents effectuent, sur l'ensemble des communes, une tournée par semaine et deux fois sur Sennecey le Grand.

Malheureusement, la majorité des dépôts ne sont pas identifiables.
Si un courrier est retrouvé avec un nom, le règlement de la redevance incitative prévoit : « *Il sera appliqué par la Communauté de Communes un coût forfaitaire d'enlèvement et de traitement de 200€ pour tous déchets abandonnés dont les auteurs peuvent être identifiés.*
Dans le cas de déchets abandonnés sur la voie publique dont les auteurs peuvent être identifiés, les infractions seront passibles de poursuites et de pénalités dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur »

De plus, sur la Commune de Sennecey le Grand, nous travaillons en partenariat avec le policier municipal, afin de sensibiliser plus facilement la population.

Sur l'année 2020, l'intercommunalité a envoyé 28 avertissements et effectuées 10 titres de recette.

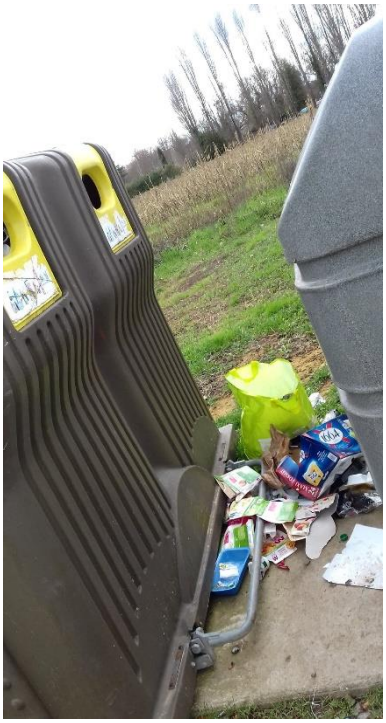

Figure 7 : dépôt sauvage aux pieds d'un PAV

La collecte sélective

Le parc de colonnes

L'ensemble du territoire est équipé en colonnes aériennes pour les emballages ménagers, le verre et le papier
Au 31 décembre 2020, 55 points d'apport volontaire (PAV) sont en place sur le territoire avec :

- 94 colonnes emballages
- 63 colonnes verre
- 49 colonnes papier

Cela représente au moins un point par commune, soit 1 PAV pour 200 habitants, ce qui est tout à fait correct en milieu rural. *(Préconisation ADEME 1 PAV pour 500 habitants).*

L'entretien des PAV est également géré par la collectivité. Un suivi hebdomadaire est réalisé sur l'ensemble des plateformes. Une fois par an, une campagne de nettoyage est organisée afin de maintenir les équipements propres et limiter l'installation de nids de guêpes.

Annexe n°2 : Liste des PAV

Organisation de la collecte

La fréquence de la collecte est variable en fonction du type de déchets. Les PAV emballages sont collectés toutes les semaines suite à la mise en place de la Redevance Incitative et deux fois par semaine sur la Commune de Sennecey le Grand. Les PAV papier et verre sont, quant à eux, collectés tous les 15 jours.

Flux	Contenant	Type de collecte	Centre de traitement	Valorisation
Emballages	Colonnes aériennes	Collecte en apport volontaire avec un camion	Centre de tri de Ruffey les Beaune (21)	Filières de recyclage
Papier				Filières de recyclage
Verre			Verallia	Recyclage du verre

Tableau 8 : Fonctionnement de la collecte sélective

La collectivité a également mis en place, depuis 2014, un service de collecte des emballages recyclables pour les personnes à mobilité réduite. Ces personnes bénéficient d'une collecte toutes les deux semaines et sont répartis en 4 tournées. En 2020, 81 personnes étaient inscrites à ce service.

Evolution des tonnages

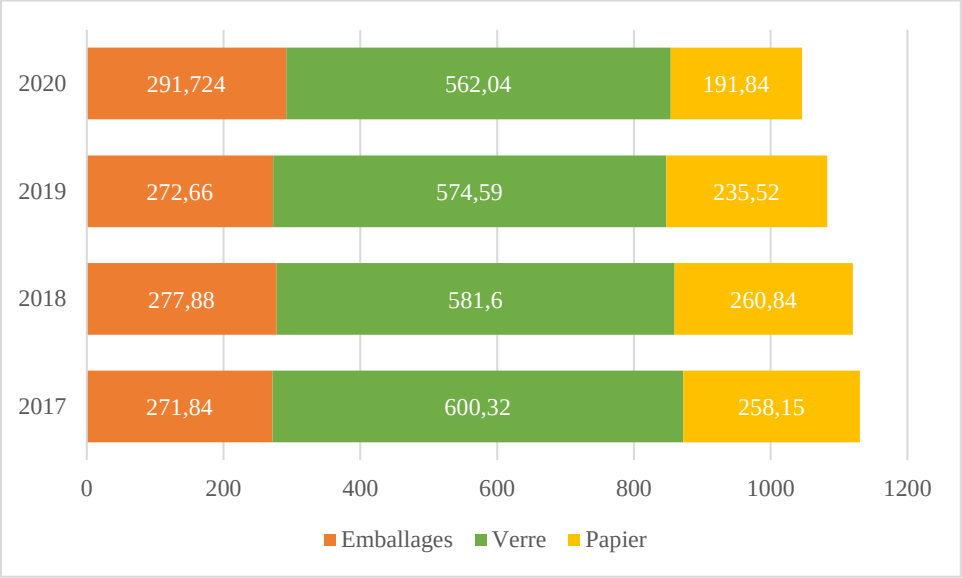

Graphique 6 : Evolution des tonnages de collecte sélective annuelle

Chiffres clés

1045 T en 2020
soit 91 kg/an/habitant

-3.4% par rapport à 2019

Figure 8 : Les nouvelles colonnes PMR

En 2020, 1045 tonnes d'emballages (emballages, verre et papier) ont été collectées. Cela représente 91 kg/habitant/an. Les tonnages collectés sont en légère baisse comparés à 2019 (-3,4%) et sont également plus faible que ceux de la Région Bourgogne Franche Comté (99kg/an/habitant) alors que nous pourrions penser que la redevance incitative augmenterait ce ratio.

L'année 2020 a été une année très particulière. Normalement, les mois de mars et novembre sont assez faible, avec en moyenne 60 tonnes, or en 2020, ils dépassent les 80 tonnes, à cause du confinement. Le pic de juillet est cependant bien présent comme habituellement.

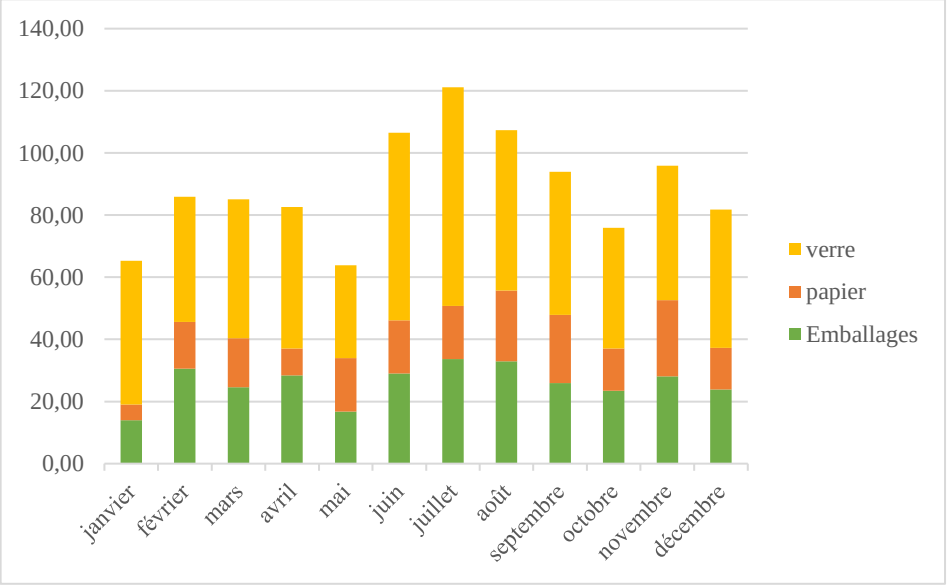

Graphique 7 : Evolution des tonnages de collecte sélective mensuelle

➢ Répartition des tonnages par flux en collecte sélective

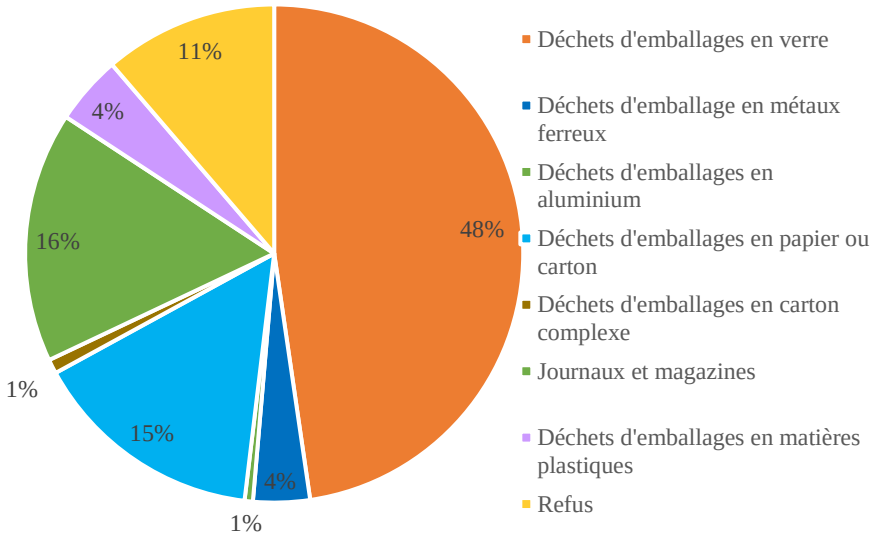

A noter que les refus de tri se stabilisent en 2020. Cela représente une perte de 66 608 € TTC pour la collectivité.
Des réflexions sont en cours pour faire évoluer le service, avec la mise en place de l'extension des consignes de tri d'ici 2023 et un possible déploiement de la collecte en porte à porte pour les emballages.

Attention, les taux de refus pour la Communauté de Communes sont basés sur les caractérisations.

Graphique 8 : Répartition du flux de collecte sélective

➢ Répartition des tonnages de déchets recyclables sur le territoire en kg/hab/commune

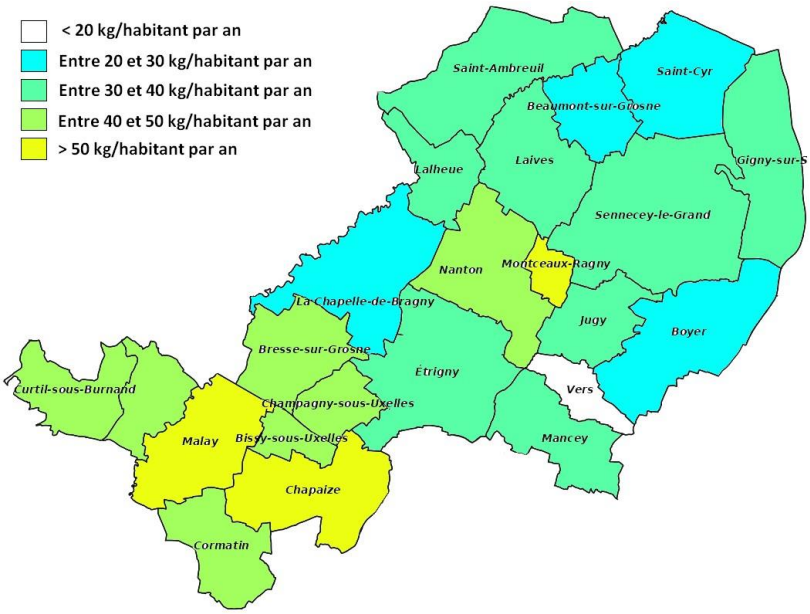

Figure 9 : Carte montrant les performances de collecte sélective de chaque commune

La carte ci-dessus présente la répartition des gisements sur la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne », en kg/hab /commune. On remarque que le geste de tri est beaucoup plus fort sur les communes de l'ouest du territoire (ex-CCGMSV). La commune de Montceaux-Ragny, plus petite commune de Saône et Loire est la plus performante des 23 communes de l'intercommunalité, le point tri étant sur un axe de passage, cela pourrait expliquer ce ratio.

➢ L'extension des consignes de tri

L'Extension des Consignes de Tri (ECT) est depuis 2011 un projet national qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers. Le cadre réglementaire de son déploiement a été précisé en 2015 au travers de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, puis en 2020 avec la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire : la France s'est donnée comme objectif que la collecte sélective de l'ensemble des emballages plastiques soit mise en place sur l'ensemble du territoire français au plus tard au 31 décembre 2022

Le SMET 71 a lancé en 2017 une étude territoriale préalable à la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble de son territoire à laquelle notre collectivité a participé. Cette dernière a été mise à jour fin 2020. Sur la base des chiffrages initiaux (2018) et mis à jour (2020), la solution d'un centre de tri des collectes sélectives à Torcy (site 71AB) pour le territoire sud 21/71 semble la plus pertinente (localisation géographique, réutilisation d'un site existant, etc.).

La Communauté de Communes devra se prononcer sur :
- la coopération territoriale portée par le SMET et ses éventuelles modalités,
- l'engagement de la collectivité à candidater à l'appel à projet phase 5, ainsi que la mise en œuvre de l'extension au plus tard fin 2022 avec une solution transitoire.

Le SMET portera le dossier de cohérence territoriale qu'il déposera pour le 02 Avril 2021.
D'après les premières estimations, le projet permettra de rendre opérationnel le centre de tri à l'été 2023. Ce planning sera affiné avec les études.

Lors de la réponse à la phase 5 de l'appel à projet, une solution de tri transitoire sera proposée (envoi sur un CDT déjà en extension ou autre), soit sous forme collective (ex. : groupement de commande), soit par chaque collectivité pour ses tonnages, en fonction des échéances contractuelles en cours.

➢ Performance de collecte CITEO

	Performance 2016 (en kg/hab/an)	Performance estimée 2020 (en kg/hab/an)	Évolution	Motif
TOTAL CS	57.71	73.665	↗	

Matériau de collecte sélective	Performance 2016 (en kg/hab/an)	Performance estimée 2020 (en kg/hab/an)	Evolution
Verre	45.58	49.521	↗
Acier	2.53	3.824	↗
Aluminium	0.13	0.558	↗
Papier-Carton	6.17	15.119	↗
Plastiques	3.3	4.643	↗

Dans la cadre du BAREME F de l'Eco-organisme CITEO et conformément au cahier des charges, le soutien de transition comprend 3 critères à respecter chaque année par la Collectivité :
Le premier étant de maintenir ses performances de recyclage par matériau, au moins au niveau de celles relevées en 2016.

Pour l'année 2020 notre performance est en augmentation comparée à 2016, cela nous permet donc de la valider.

➢ **La collecte des vêtements**

Chiffres clés

42.48 t en 2020
soit 3.69 kg/an/habitant

-20% par rapport à 2019

La Communauté de Communes a passé une convention de partenariat avec l'association le RELAIS Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées.
19 points d'apport volontaires sont répartis dans les Communes et sur les déchèteries.
En 2020, ce partenaire a collecté 42.48 tonnes de vêtements contre 52.78t en 2019 soit une baisse de près de 20%.
Cela s'explique par la fermeture des bornes relais durant le premier confinement, soit presque 3 mois.
De plus, à leur réouverture, les bornes ont été saturées, de nombreux dépôts ont été fait à coté, n'étant malheureusement pas recyclables car humides.

Inutile de laisser des sacs de vêtements en dehors du conteneur du Relas, informe la mairie de Senozan...

Collecte de vêtements par Le Relais : en cette période de confinement vous faites le tri de vos placards mais s'il vous plait réfléchissez un peu !! cela ne sert à rien de déposer vos sacs en dehors du conteneur !! Le ramassage est certainement suspendu nous attendons confirmation de l'association Le Relais. Merci de garder vos sacs chez vous en attendant la reprise de la collecte.

19 16 68

Figure 10 : extrait de l'article du JSL « Confinement (jour 12) : 50 patients de Bourgogne Franche-Comté transférés vers d'autres régions » du 28 mars 2020

La collecte en déchèteries

La Communauté de Communes possède trois déchèteries : Malay, Nanton et Sennecey-le-Grand.
Les déchèteries de Nanton et Sennecey le Grand sont gérées en régie depuis le 1er janvier 2010. La gestion de la déchèterie de Malay est revenue à notre collectivité au 1er janvier 2017 suite au schéma de coopération intercommunale.

De plus, une convention autorise l'accès à 5 Communes de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise : Sercy, Santilly, Saint Gengoux le National, Burnand et Messey sur Grosne (2198 habitants).

Fréquentation

Les déchèteries sont ouvertes aux horaires suivants :

	Date ouverture	Horaires
Déchèterie de Malay	?	mardi 9h00 - 12h
		Mercredi et vendredi : 14h -18*
		samedi 9h00 - 12h et 14h - 18h*
		*Fermeture à 17h du 1/11 au 31/03
Déchèterie de Nanton	01/06/1996	lundi à vendredi 9h00 - 12h
		mercredi et samedi 9h00 - 12h et 14h - 18h*
		*Fermeture à 17h du 1/11 au 31/03
Déchèterie de Sennecey-le-grand	04/07/1994	lundi à vendredi 14h -18h
		mercredi et samedi 9h00 - 12h et 14h - 18h*
		*Fermeture à 17h du 1/11 au 31/03

Tableau 9 : Horaires d'ouverture des déchèteries communautaires

Depuis 2019, en cas de canicule niveau 3 (arrêté préfectoral), les horaires des déchèteries sont aménagés : 8h-13h aux jours d'ouverture habituels.
Sur 2020, le plan canicule niveau 3 a été déclenché 1 fois par la préfecture : du 08 aout au 12 août, soit 4 jours concernés par la modification des horaires d'accès en déchèterie.

Sur cette période, on recense 488 passages. Sur la même période, hors canicule, les passages sont en moyenne de 750.

De plus, des panneaux plus clairs sont présents à l'année sur les sites pour informer les usagers.

Figure 11 : Panneaux canicule présent sur les 3 sites

Des barrières automatiques ont été installées début 2017 et sont opérationnelles depuis avril 2017. (L'année 2017 étant une année test afin de laisser aux usagers le temps de s'habituer et de venir chercher un badge en cas de problème). Ces équipements nous permettent d'avoir un suivi plus précis des fréquentations qui étaient relevées manuellement auparavant par les agents.

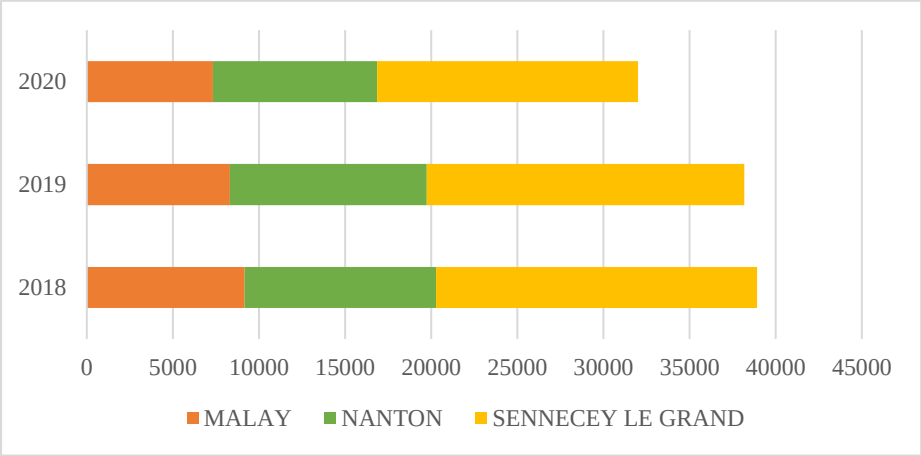

Chiffres clés

32 012 passages en 2020

En moyenne, chaque foyer est passé 5,56 fois dans une des trois déchèteries

Graphique 9 : Evolution de la fréquentation en déchèterie

On remarque que suite à la mise en place d'un nombre de passage inclus dans l'abonnement redevance incitative, la fréquentation a chuté de près de 35% la première année. Pour 2020, la fréquentation diminue encore, du fait des périodes de fermeture du au confinement (-16% entre 2019 et 2020)
La déchèterie de Sennecey le Grand reste la plus fréquentée avec 47% des passages.

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Malay	1	1242	1697	212	1569	2606
Nanton	1385	1344	2091	1276	1187	2255
Sennecey	2267	2039	2883	1991	2081	3886
Total	3653	4625	6671	3479	4837	8747
	11,41	14,45	20,84	10,87	15,11	27,32

Tableau 10 Fréquentation par déchèterie et par jours

Les deux jours où la fréquentation est le plus élevée sont les mercredis et les samedis, jours où les sites sont ouverts toute la journée (sauf Malay). Cependant, le samedi représente la plus forte affluence (27%).

Distance parcourue pour aller en déchèterie

La Communauté de Communes possède 3 déchèteries pour 11 490 habitants *(la moyenne nationale étant d'une déchèterie pour 10 000 habitants)*. Cela s'explique par la grande superficie du territoire, obligeant les usagers à parcourir de nombreux kilomètres pour accéder aux différents services publics.

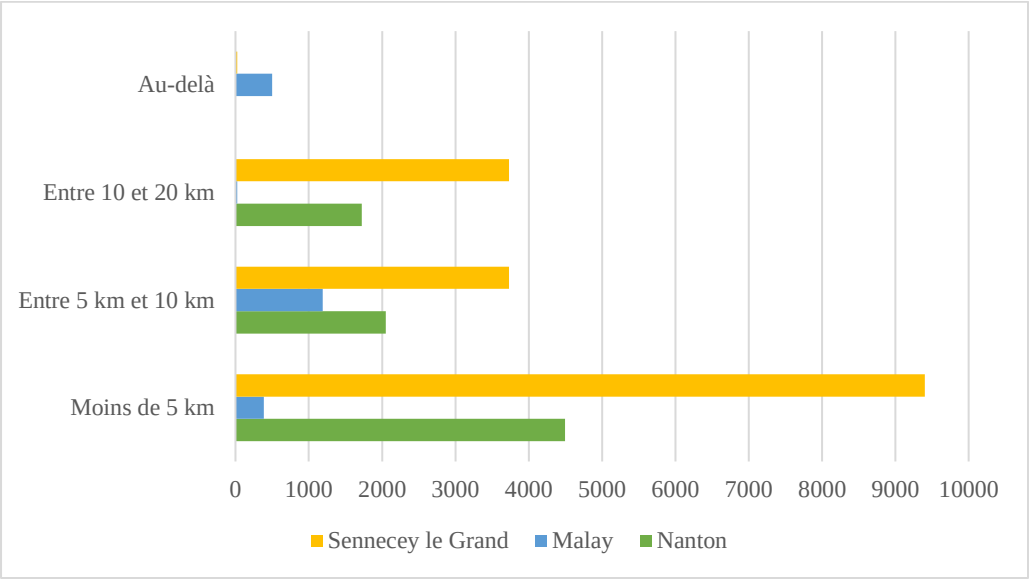

Peu d'usager parcourent plus de 10 kilomètres pour se rendent en déchèterie.

Seules les communes de Mancey et Vers sont obligées de parcourir plus de 10km pour se rendre sur un site.

Une approche avait été faite pour leur permettre de se rendre à la déchèterie de Tournus. Malheureusement, cette dernière étant saturée, un accord n'avait pas été possible.

Graphique 10 : répartition des passages en déchèterie en fonction de la distance parcourue

Annexe 3 : Distance entre chaque commune et les déchèteries

Evolution des tonnages

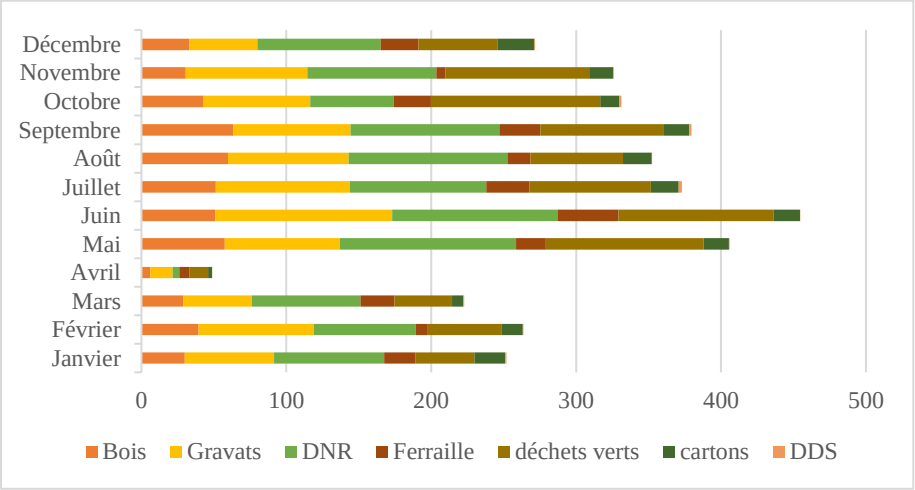

Habituellement, on remarque une plus faible activité des déchèteries durant l'hiver avec une reprise de l'activité dès le mois d'avril, dû à la reprise de la pousse des déchets verts.

Sur l'année 2020, la crise du COVID-19 a fortement modifié ce schéma. En effet, dès la sortie du confinement, les tonnages ont été assez identiques sur l'ensemble des mois.

Graphique 11 : Evolution des tonnages de déchèterie mensuelle

Les tonnages collectés subissent en 2020 une baisse de -3%.

228 kg/habitant de déchets (hors gravats) ont été amenés sur nos déchèteries contre 200kg/habitant sur la région Bourgogne Franche Comté. On peut supposer que du fait de la redevance incitative, les usagers ont tendance à mieux trier leurs déchets.

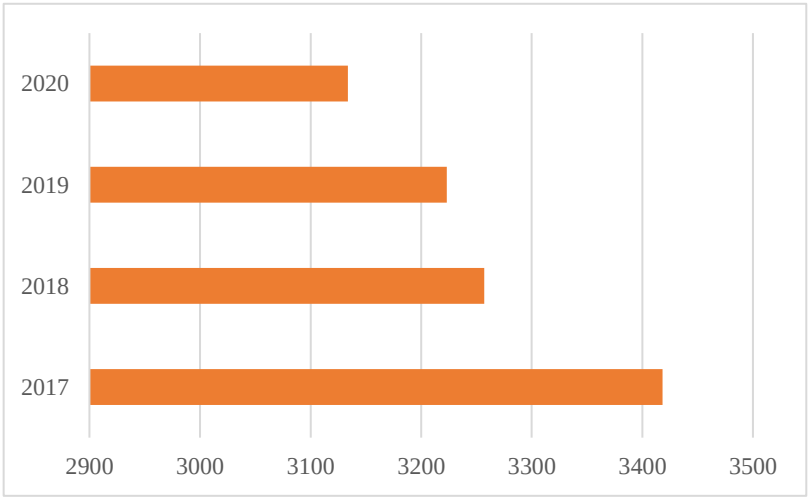

Graphique 12 : Evolution des tonnages sur les trois déchèteries, depuis 2017

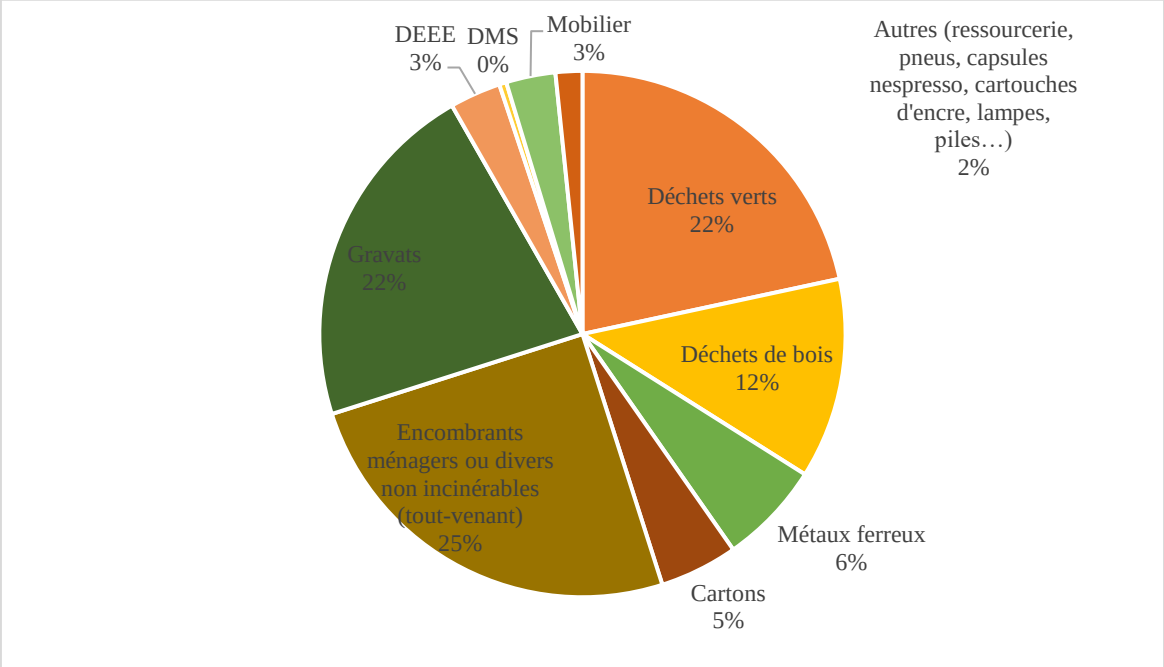

Graphique 13 : Répartition des matériaux collectés en déchèterie

Annexe n°4 : Liste des déchets acceptés

Annexe n°5 : Adhésions éco-organisme

Annexe n°6 : détail des tonnages par flux et par déchèterie

➢ Les déchets dangereux

La collecte des déchets dangereux est assurée par un prestataire privé et un Eco-organisme.
L'Eco-organisme EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers.
EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mises sur le marché. Une « Eco-taxe » a donc été mise en place sur ces produits afin de développer la filière de recyclage.
Pour les collectivités, les déchets acceptés par EcoDDS sont collectés gratuitement.

En 2020, 13,981 tonnes de déchets ont été collectées dont 9,493 tonnes par le prestataire et 4,488 tonnes par l'Eco-organisme. Grâce à la présence d'EcoDDS, nous avons pu économiser environ 4 307€.

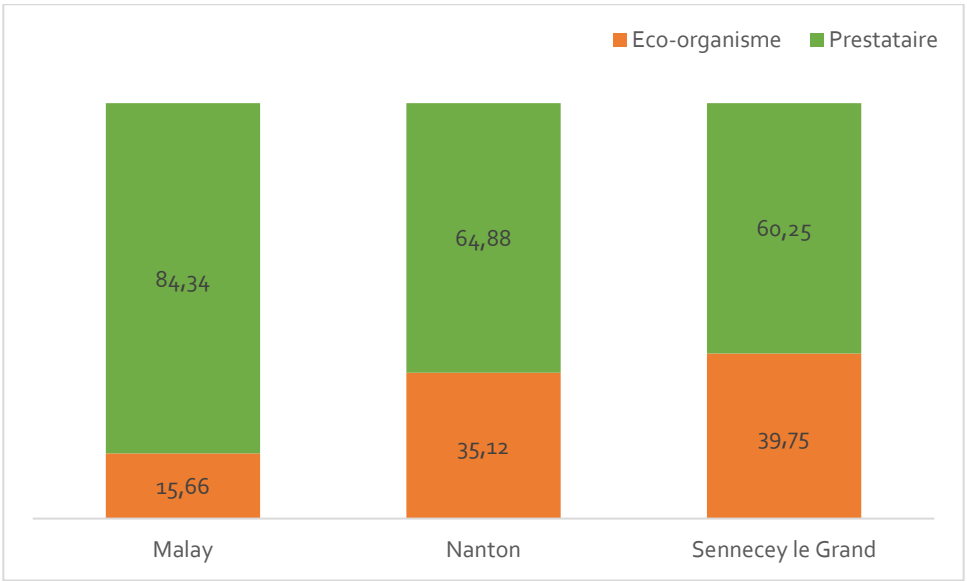

Graphique 14 : Répartition des tonnages de déchets dangereux entre le prestataire et l'Eco-organisme

Chiffres clés

13,981 tonnes de déchets dangereux collectés en 2020

En 2020, nous avons eu 4 non-conformités lors des collectes sur nos déchèteries.

Date	Déchèterie	Déchets concernés	Motif
21/01/2020	Malay	Aérosols	1 mousse PU + 1 mousse dépilatoire + 1 répare crevaison + 1 PNI
29/04/2020	Nanton	Autres DDS liquide	1 trichloréthylène et 1 liquide de frein
		Phytosanitaires	2 semences gazon et 1 fertilisant 50kg
		Comburants	erreur de tri : 4 acides et 2 bases
		Pateux	6 pots PNI
29/07/2021	Sennecey le Grand	Aérosols	1 film trasparent + 1 creme pour les mains + 1 nettoyant moquette + 1PNI +1 mousse nettoyante pour écran + plastifiant
		Phytosanitaires	3 PNI
		Acides	2 produits nettoyant adoucisseur eau + 2 produits nettoyant pour résine
12/08/2020	Malay	Pateux	12 produits pateux etrangers

Tableau 12 : detail des non-conformités

➢ Collectes réalisées par les Eco-organismes

✓ Déchets d'éléments d'ameublement

Depuis 2015, la Collectivité a signé une convention avec l'Eco-organisme Eco-Mobilier, en charge de la collecte des déchets d'équipement et d'ameublement. En février 2016, une benne dédiée a été installée sur notre déchèterie principale.

Outre le fait que la Communauté de Communes n'a plus eu à traiter ces déchets, Eco-Mobilier a versé 9 482€ de soutien. Les autres déchèteries ont été soutenues pour une part des tonnages collectés et valorisés ou enfouis, correspondant à 173.33 tonnes (Bois, DNR, ferraille).

2018	2019	2020
86.24	90.38	121.52

Tableau 11 : Evolution des tonnages de DEA

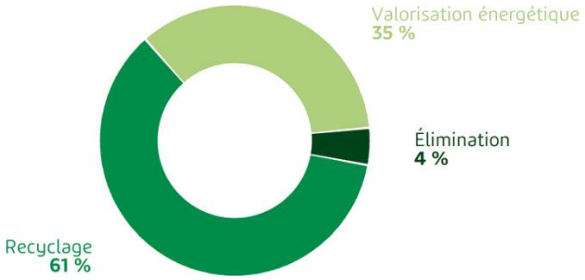

Graphique 15 : Valorisation des DEA

Grâce à cet Eco-organisme, la collectivité a pu économiser 26 746,55€ *(Coût calculé sur la base du coût moyen national constaté (collecte et traitement) pour atteindre les performances de recyclage et de valorisation. Source : dernier rapport d'Eco-mobilier)*

Sur la période du S1 2020, les soutiens fixes aux déchèteries ont été suspendus pendant la période de fermeture imposée par le confinement du printemps 2020 ; ils seront finalement pris en charge à 50%.

Tranche	Enlèvements 2020	Tranche	Enlèvements 2020
0.0 <= t < 1.3	2	2.2 <= t < 2.3	11
1.3 <= t < 1.4	2	2.3 <= t < 2.4	4
1.4 <= t < 1.5	0	2.4 <= t < 2.5	4
1.5 <= t < 1.6	1	2.5 <= t < 2.6	6
1.6 <= t < 1.7	1	2.6 <= t < 2.7	4
1.7 <= t < 1.8	2	2.7 <= t < 2.8	2
1.8 <= t < 1.9	1	2.8 <= t < 2.9	1
1.9 <= t < 2.0	4	2.9 <= t < 3.0	3
2.0 <= t < 2.1	2	3.0 <= t	2
2.1 <= t < 2.2	1		

Tableau 12 : Nombre d'enlèvement en fonction du tonnage des bennes

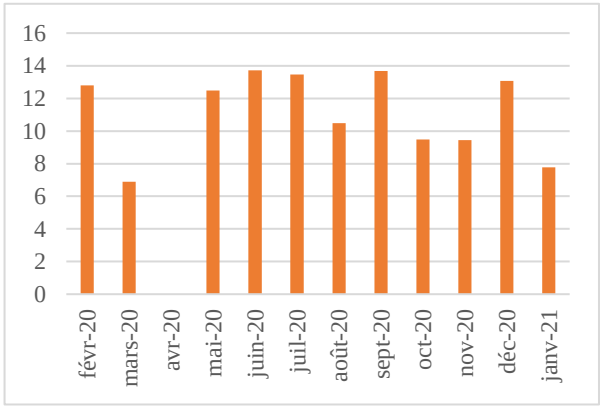

Graphique 16 : Tonnages mensuels DEA

✓ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Depuis 2009, la Communauté de Communes a signé une convention avec OCAD3E (organisme coordinateur pour la collecte de ce type de déchets) via l'Eco-organisme « Eco-système ».
Ce dernier collecte les appareils électriques hors-froid (fours, machines à laver…), les équipements froids (réfrigérateurs, congélateurs…), les petits appareils ménagers (friteuses, hifi…), les écrans, et les lampes.

	2018	2019	2020	Evolution
GEM HF	42,6	39,9	36.6	-8.3%
GEM F	27,4	26,4	24.5	-7.1%
Ecrans	17,1	13,5	12	-11.7%
PAM	54	61,1	57.3	-6.2%
Lampes	0,5	0,6	0.3	-45.8

Tableau 13 : Evolution des tonnages de DEEE

Chiffres clés

26 917 appareils collectés soit 11,2 kg d'appareils électriques/hab/an

3 818 lampes collectées
soit 0,3 lampes/hab/an

Sur le département, le ratio total est de 13,3 kg/hab/an

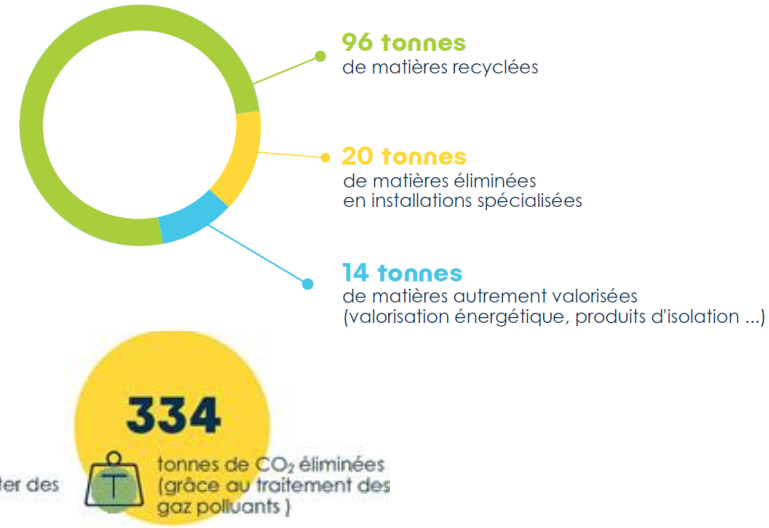

Graphique 17 : Valorisation des DEEE

Les 125 tonnes de déchets recyclés ont permis de produire :

- 63 tonnes de ferraille
- 12 tonnes de métaux non ferreux
- 25 tonnes de plastique
- 32 tonnes d'autres matières

Grâce à cet Eco-organisme, la collectivité a pu économiser 34 320€ (sur la base d'un coût moyen à la tonne de 262.58€
Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (Métaux, métaux précieux, terres rares…) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). Grâce à la collecte, nous avons permis l'économie de :

- 1136 tonnes de matières premières brutes, soit l'équivalent des ressources minérales nécessaires pour produire 2832 équipements informatiques.

- 376 994 kWh, soit l'équivalent des consommations de 82 français pour se chauffer pendant un an.

La dépollution et le recyclage des appareils électriques et électroniques et des lampes jouent un rôle majeur sur la protection de l'environnement. La collecte a permis :

- Eviter l'émission de 108 tonnes de CO2, soit l'équivalent de 969 621 km en voiture (969 trajets Lille/Marseille en voiture)
- Eliminer l'équivalent de 334 tonnes de CO2, soit la quantité de CO2 absorbée par 27 793 arbres en un an

✓ Ressourcerie

Depuis 2015, un caisson ressourcerie est installé sur la déchèterie de Sennecey le Grand, en partenariat avec l'association « Economie, Solidarité Partage » de Tournus. Le textile représente la plus grosse part des apports de la ressourcerie, suivi par le mobilier.

Durant le premier confinement, la ressourcerie a été fermée, provoquant la chute des tonnages sur 2020.

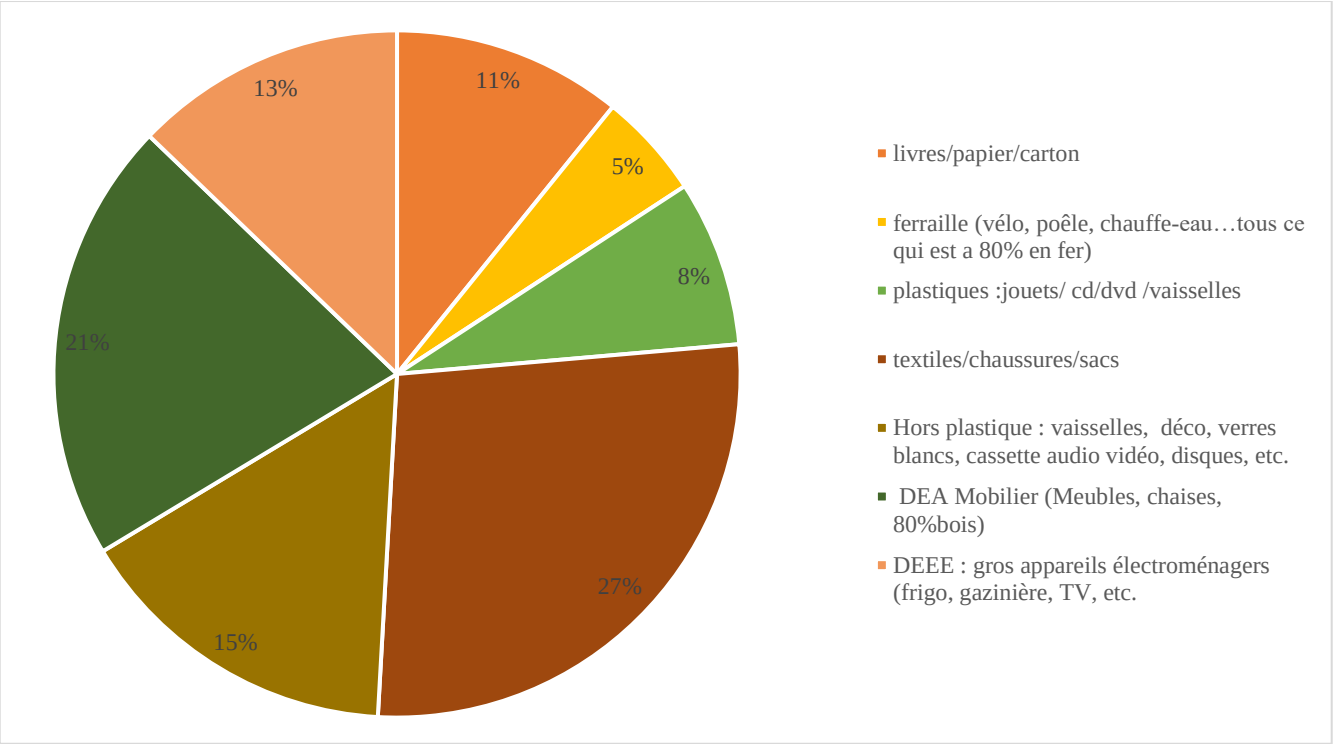

Graphique 18 : Répartition des apports à la ressourcerie

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution %
livres/papier/carton	1958	3309	2742	505	2564	3119	59,30
ferraille (vélo, poêle, chauffe-eau…tous ce qui est a 80% en fer)	1427	2442	2577	1990	1642	1436	0,63
plastiques :jouets/ cd/dvd /vaisselles	6305	3700	2304	1704	2216	2256	-64,22
textiles/chaussures/sacs	7961	12299	6800	3698	6522	7866	-1,19
Hors plastique : vaisselles, déco, verres blancs, cassette audio vidéo, disques, etc.	0	6526	5273	2851	4300	4464	-31,60
DEA Mobilier (Meubles, chaises, 80%bois)	6437	10272	5918	6638	8396	6002	-6,76
DEEE : gros appareils électroménagers (frigo, gazinière, TV, etc.	2200	4232	3656	2307	3478	3697	68,05
TOTAL	**26288**	**42780**	**29270**	**19693**	**29118**	**28840**	**10,77**

Tableau 14 : Evolution des tonnages déposés à la ressourcerie

✓ Déchets Dangereux Spécifiques

Voir rubrique « Evolution des tonnages déchèterie – déchets dangereux »

La mise en place de cette collecte sur les déchèteries intercommunales a permis d'économiser 4 307€ à la collectivité.

✓ Autres déchets

❖ *Les déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI)*

Les DASRI sont les déchets d'activité de soin à risque infectieux produits par les patients en auto-traitement (piquants, coupants, tranchants). Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison des risques qu'ils représentent pour la santé et des accidents qu'ils peuvent occasionner au cours de leur élimination (collecte, usine de traitement, centre de tri…). Les DASRI sont pris en charge dans deux des trois déchèteries de la collectivité.
Il est donc strictement interdit de jeter ces déchets avec les ordures résiduelles ou dans les déchets recyclables (par exemple, ne jamais les mettre dans des bouteilles ou des flacons).

	2018 (en kg)	2019 (en kg)	2020 (en kg)	Evolution %
Nanton	32,69	46,47	45,00	-3,16%
Sennecey le Grand	90,43	112,32	85,12	-24,21%
TOTAL	**123,12**	**158,79**	**140,12**	**-11,75%**

Tableau 15 : Evolution des tonnages DASRI

De plus, depuis 2020, certains « pods » pour diabétique peuvent également être collectés par cet éco-organisme.

❖ *Les piles*

Chaque déchèterie est équipée de pour la collecte des piles et des piles de clôture via l'éco-organisme Corepile.

Collecte 2017	Collecte 2018	Collecte 2019	Collecte 2020
1891 Kg	1434 Kg	1698 Kg	3480 kg

Tableau 16 : Evolution des tonnages de piles

On remarque une très forte évolution des tonnages de piles en 2020 (+104%), peut-être dû à la crise du Covid, permettant aux usagers de trier leur déchet durant le premier confinement.

❖ *Les pneus*

Les déchets de pneumatiques sont classés comme déchets non dangereux mais ils représentent une pollution visuelle et un danger pour l'environnement en cas d'incendie (émission de gaz toxiques) ou de dépôts sauvages (refuge pour les moustiques potentiellement porteurs de virus). Ces déchets sont collectés gratuitement par l'éco-organisme Aliapur, la collectivité devant simplement s'acquitter de la location de la benne fermée.

Sur le territoire, seule la déchèterie de Sennecey le Grand accepte les pneus usagés. Le dépôt se fait dans une benne fermée prévue à cet effet et sous conditions particulières :

- Pneus de particuliers uniquement,
- Pneus de véhicules automobiles légers : tourisme, camionnette, 4x4, quad, moto, scooter (pas de pneus de poids lourd, tracteurs ou de vélo),
- Pneus déjantés, non découpés et propres (sans huile, béton, peinture …),
- Dépôt limité à 4 pneus par passage.

Les pneus collectés sont dans un premier temps trié afin de séparer les pneus réutilisables (occasion, rechapage) ou non. Les pneus non réutilisables sont broyés puis valorisés.

- Valorisation matière : gazons synthétiques pour les stades de foot et de rugby, aire de jeux amortissantes pour enfants, murs anti-avalanches, sous-couches de route, bitume.
- Valorisation énergétique : combustibles de substitution pour les cimenteries ou chaufferies urbaines.

En 2020, 23,3 tonnes de pneus (soit environ 3300 pneus) ont été collectées, ainsi que 9,3 tonnes de pneus non conforme, entrainant une facturation. En 2019, 18,75 tonnes avaient été collectée soit une augmentation de 24%.

Figure 12 : Certificat environnementale de collecte des pneus 2019, délivré par ALIAPUR

Chiffres clés

+ 4.5 tonnes de pneus conformes soit environ 640 pneus

Les professionnels

La Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » a signé en 2011 la charte d'accueil des professionnels en déchèterie. Ces derniers, afin de pouvoir accéder à nos déchèteries communautaires, doivent être munis d'un badge d'accès (professionnel ou temporaire).

Professionnel	Total	Professionnel
Malay	78	15.45%
Nanton	105	20,79%
Sennecey	322	63.76%
Total	505	100,00%

Tableau 17 : Passage des professionnels sur 2020

Le vandalisme en déchèterie

Le vandalisme en déchèteries est un fléau en progression constante sur l'ensemble de la France.
Les flux ferraille et DEEE sont les plus touchés.
Différentes actions ont été mise en place par la Communauté de Communes pour essayer de limiter cette problématique :

- Marquage systématique des DEEE
- Mise en place de panneaux pour la vidéo surveillance
- Dépôts de plainte en cas de gros vandalisme
- Courrier avec accusé de réception pour les récupérateurs agissant pendant les horaires d'ouverture des déchèteries
- Demande de ronde auprès de la gendarmerie
- Réparation systématique des clôtures

Figure 13 : Marquage des DEEE préconisé par l'Eco-organisme

Le suivi des flux des déchets

Bilan des tonnages

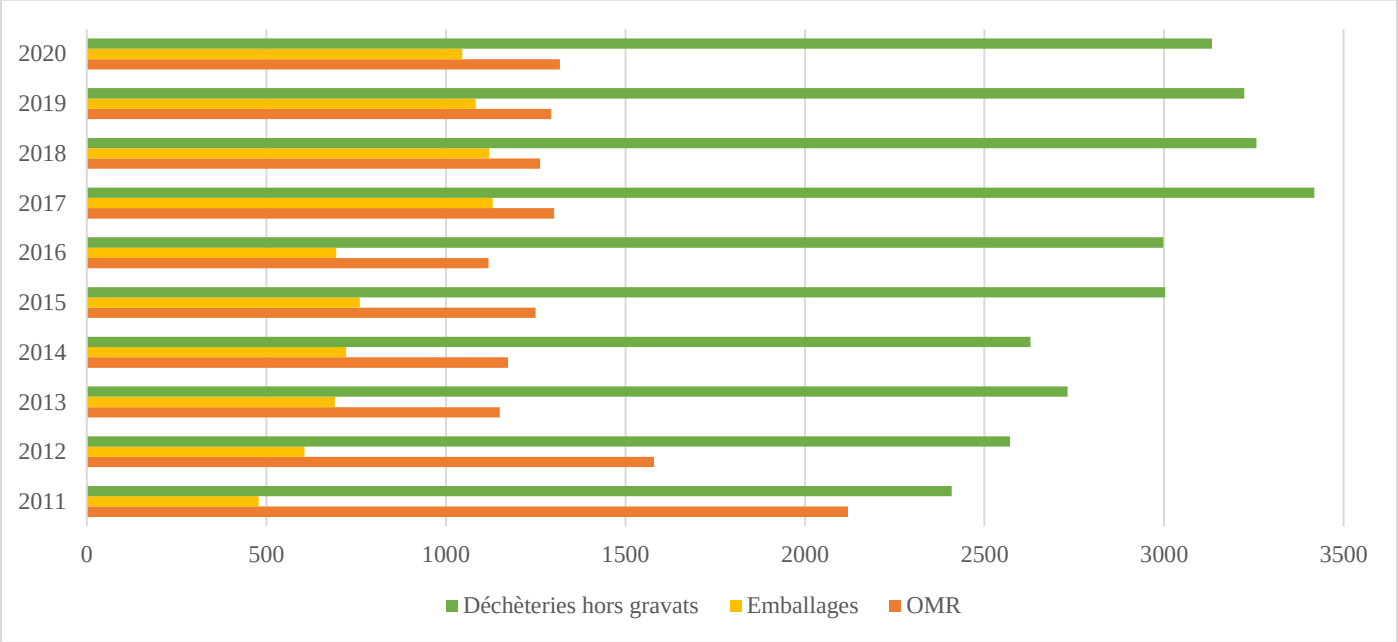

Graphique 19 : Suivi des gisements collectés

➢ Bilan de la production individuelle

Production totale : ordures ménagères, collecte sélective, verre et déchèterie (hors gravats).

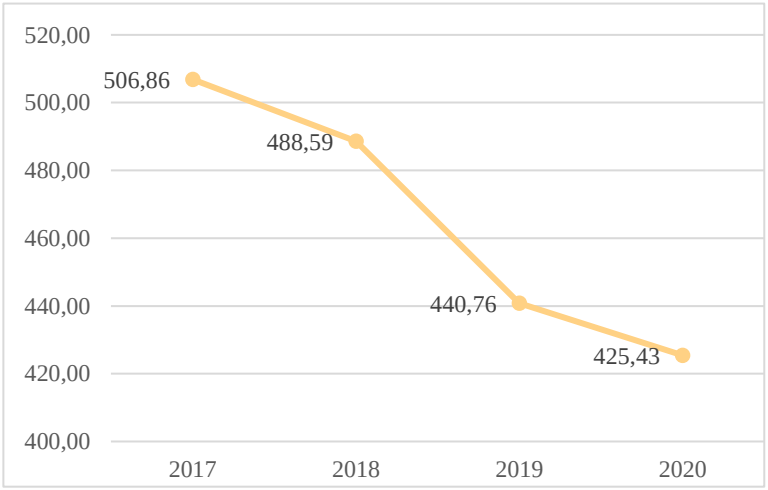

Graphique 20 : Evolution de la production de déchets en kg par habitant

La production totale individuelle a diminué entre 2017 et 2019, suite à la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie (-3%). Entre 2019 et 2020, elle diminue de 3,.4%.

Chiffres clés

La production totale de déchets sur le territoire est de 5371 t soit 425/kg/an/habitant.

Le ratio de la Région BFC est de 494 kg/an/habitant

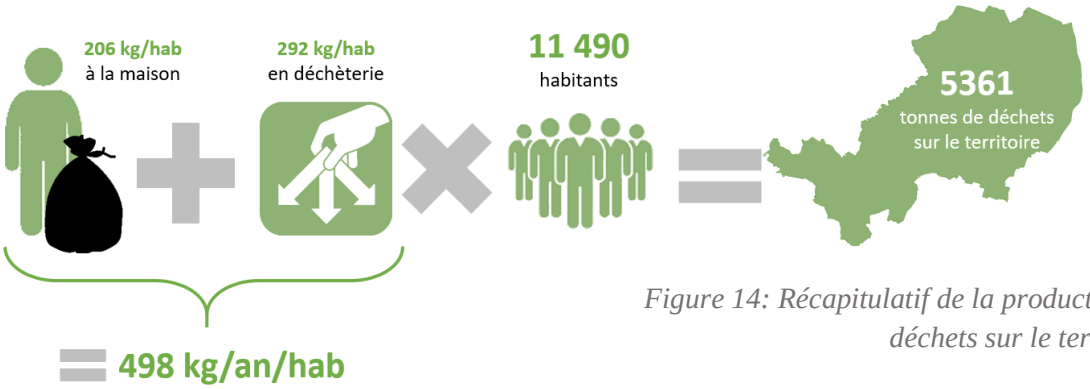

Figure 14: Récapitulatif de la production de déchets sur le territoire

➢ Comparatif avec la Région Bourgogne Franche Comté

	2020 (kg/hab/an)	Tonnages Région BFC* (kg/hab/an)
OMR	114	195
Emballages	91	99
Déchèteries	219	200
Total	**425**	**494**

Source : prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés en Bourgogne Franche Comté, données 2017 – ALTERRE

➢ Comparatif avec les objectifs du Grenelle de l'environnement

Le grenelle de l'environnement imposait une réduction de 7% des déchets ménagers entre 2010 et 2020.
Grace à la mise en place de la redevance incitative, cet objectif est atteint.

Tableau 19 : Comparatif de la production de déchets avec la Région BFC

➢ Bilan des tonnages collectés par kilomètres et par heure

	Omr		PAV emballages et papier		PAV verre	
	CCSG	ref ADEME	CCSG	ref ADEME	CCSG	ref ADEME
Tonnages collectés/km	0,03	0,1	0,01	0,01	0,05	0,14
tonnages collectés /h	0,83	1,45	0,28	0,21	1,89	2,15

Tableau 20 : Tonnages collectées par kilomètre

Le tableau ci-dessus reprend le bilan des tonnages collectés par flux, par kilomètre et par heure.
On remarque que pour les PAV, la collectivité se rapproche des ratios nationaux. Cependant, pour les ordures ménagères, nous sommes bien en dessous, cela est lié au caractère rural du territoire, obligeant le camion de collecte à effectuer de nombreux kilomètres pour atteindre l'ensemble de la population en porte à porte. Ce faible ratio impacte également les coûts de collecte.

Traitement et valorisation des déchets collectés

Les ordures ménagères

L'ensemble des ordures ménagères de la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » est emmené sur le site d'ECOCEA afin d'y être méthanisé ou enfouis (48% méthanisé et 52% enfouis)
La partie méthanisée permet de produire du compost et de l'électricité.

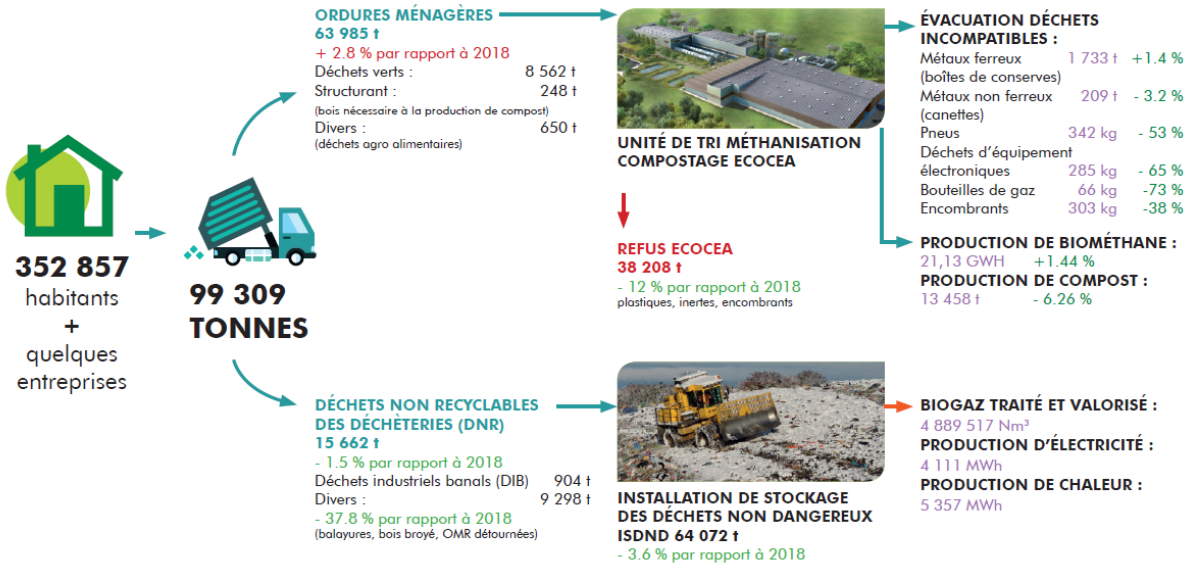

Figure 15 : chiffres 2019 SMET71

A titre informatif, évolution des flux sortants depuis la mise en service de l'installation :

SORTIES ECOCEA (tonnes)	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020 %
Refus	36 837 t	34 100 t	38 208 t	37 692 t	-1,3
Ferreux	1 864 t	1 709 t	1 733 t	2 192 t	+27%
Non Ferreux	205 t	216 t	209 t	118 t	-44%
Compost valorisé	17 349 t	14 356 t	13 458 t	15 383 t	+14%
TOTAL	**56 255 t**	**50 381 t**	**53 608 t**	**55 385 t**	**3%**

Biogaz produit Nm^3	3 190 076	4 192 314	4 099 689	4 421 068	+7,84%
Biométhane injecté kWh	21 273 470	20 856 459	21 138 259	20 768 782	-1,75%

Tableau 21 : Evolution des sorties de l'usine ECOCEA

En 2020, le SMET 71 a assuré la continuité de traitement de 96 358 tonnes de déchets principalement issus des ménages de son territoire : environ 73% sont des ordures ménagères résiduelles, 15% des déchets non recyclables issus des déchetteries, et 10% des déchets verts.

Le volume global de déchets pris en charge par le SMET 71 sur ses installations a baissé de près de 3% par rapport à 2019 et de plus de 6% par rapport à 2018. Cette évolution est le résultat de facteurs conjoncturels tels que la pandémie et les confinements successifs qu'elle a engendrés : la fermeture de nombreux acteurs économiques du territoire, pour des durées parfois longues, a nécessairement eu un impact sur le volume de déchets produits. Mais cette évolution s'explique aussi par les actions de prévention mises en oeuvre par les adhérents du SMET, de façon continue sur leur territoire. La prise de conscience de l'impact de nos comportements individuels sur l'environnement se généralise et se traduit sur l'acte d'achat et ce qui est au final jeté.

Pour traiter ces déchets, les deux installations du SMET 71 :
L'usine ECOCEA de tri-méthanisation-compostage des OMR, exploitée par DALKIAWASTERNERGY ;
L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux exploitée en régie ;
S'inscrivent dans une démarche quotidienne d'amélioration continue. Elles ont confirmé cet ancrage en maintenant en 2020 respectivement la quadruple certification ISO 9001-14001-50001 et OHS18001.

Techniquement, les performances de l'usine ECOCEA sont globalement constantes par rapport aux années précédentes. L'exploitation du centre de stockage s'est poursuivie dans la continuité, avec une volonté concrète d'intégrer le site dans son environnement.

Le bilan environnemental des deux installations est positif : la majorité du suivi environnemental mis en œuvre est conforme au cadre réglementaire. Les quelques écarts analysés dans le cadre du programme d'autosurveillance font l'objet d'actions correctives programmées au plus tard en 2021.

Le SMET 71 est désormais tourné vers l'objectif 2025, première échéance du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets dans lequel ses activités s'inscrivent : la rapide baisse des tonnages enfouis autorisés, croisé à la très forte hausse de TGAP à cet horizon, sont désormais le principal défi à relever à court terme.

Les déchets recyclables

Les emballages ménagers recyclables de la collectivité sont réceptionnés dans le Centre de Tri de Travoisy à proximité de Beaune (21).
Le process permet de séparer les corps creux (bouteilles, boites) des corps plats (papiers, cartons, briques alimentaires).
Toutes ces matières sont conditionnées et expédiées vers des usines de recyclage de proximité.

Matériaux	Repreneurs	Lieu de recyclage	Tonnages annuel	Equivalence en produits recyclés	
Papiers journaux	Bourgogne recyclage	Ruffey les beaune (21)	191,84	2 482 635	Boites de chaussure
Cartonnettes	Emin Leydier	Laveyron (26)	178,447	8 747 401	Boites d'œufs
Aciers	Arcelor	France	43,382	94	Voitures
				1 226	Chariots
Aluminium	Affimet	France	6,331	3	Vélos
				6 331	Trottinettes
Briques alimentaires	Revipac	Laval sur Vologne (88)	10,879	49 450	Rouleaux de papier cadeau
				14 835	Rouleaux de papier toilette
Plastiques	Valorplast	France - Comptoir des platiques de l'ain (5,19%) - Dentis recyclage Italy SRL (3,26%) - Freudenberg performance Materials SAS (22,76%) - Gurit Italy PET recycling SRL (3%) - Paprec agende la loyere (8,25%) - Plastipak packaging France (35,42%) - SIMINCO (12,90%) - Wellman france recyclage (3,82%) - Wellman Neufchateau recyclage (5,4%)	52,685	17 426	Couettes
				174	Tuyaux
				48 632	Pulls polaire
				1499	Bacs de collecte

Tableau 22 : Destination des déchets issues de la collecte sélective

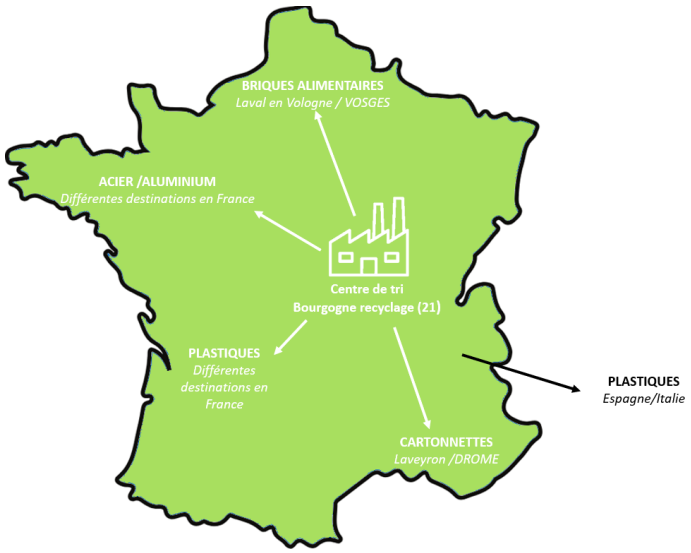

La majorité des déchets recyclables de la collectivité sont traités en France. Seules 10 tonnes partent en Italie ou en Espagne.

Figure 16: carte de la destination des déchets issus de la collecte sélective

➢ Les refus de tri

Les refus de tri (indésirables) sont valorisés dans l'Unité de Production de Combustibles Solide de Récupération (CSR) de travoisy (21)
Le CSR alimente les cimenteries, les chaufferies industrielles et les fours à chaux en substitution d'énergies fossiles.

Figure 17 : Unité CSR de Bourgogne recyclage

Déchèteries

Chaque année, notre prestataire de collecte nous fournit le bilan. Ce dernier permet de visualiser l'impact environnemental positif de la valorisation des déchets du territoire. Ce n'est pas un bilan exhaustif mais une simple estimation ciblée sur 3 postes principaux : économie d'énergie, Eq CO2 évité et économie d'eau.
Ces calculs d'équivalence ont été effectués sur les matières valorisées ayant fait l'objet d'une pesée.

« Le recyclage permet d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et d'énergie, de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie en matières premières, de diminuer ses impacts environnementaux.
L'incorporation d'une Matière première de recyclage (MPR) vierge permet une moindre consommation d'énergie, d'eau et une moindre émission de CO2. (source ADEME) »

Sources :

- *Production énergie*
  - *ADEME*
  - *SVDU*
  - *RTE*
- *CO2 évité*
  - *ADEME, Eco Emballage*
- *Économie d'eau*
  - *ADEME, Eco Emballage*
  - *Observatoires de l'eau - ISTA*

Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballage en métaux ferreux	Centre de Tri Ruffey les beaune	21- Ruffey les beaune
Déchets d'emballages en aluminium		
Déchets d'emballages en verre	Recyclage Verre - SGE Chalon sur Saône	71 - Chalon-sur-Saône
Déchets d'emballages en papier ou carton	Centre de Tri Ruffey les beaune	21- Ruffey les beaune
Déchets d'emballages en carton complexe		
Journaux et magazines		
Déchets d'emballages en matières plastiques		
Déchets textiles	Tri de textiles - le Relais Bourgogne	71 - Crissey
Ordures ménagères résiduelles	Cet2 Chagny	71 - Chagny
Refus de tri	CSR - Centre de Tri Ruffey les beaune	21- Ruffey les beaune

Tableau 23 : Destination des déchets du territoire, hors déchèterie

Destination des déchets issus des déchèteries

Type de flux	Installations de traitement			
	Type d'installation	**Installation destinataire**	**Commune d'implantation**	**Dpt**
Déchets verts	Compostage	VEOLIA Valest	Granges	71
		Leledy compost	Alleriot	
Déchets de bois	Compostage	VEOLIA Valest	Granges	71
Métaux	Valorisation matière	DESPLAT	Chalon sur Saône	71
Pneus	Valorisation matière	Transport Alain Cassier	Cercy-la-Tour	58
Textiles	Valorisation matière	Le relais Bourgogne	Saint Marcel	71
Cartons	Valorisation matière	DESPLAT	Chalon sur Saône	71
Gravats	Valorisation matière	La carme	Sennecey le Gd	71
DNR	Enfouissement	Cet2 Chagny	Chagny	71
Mobilier (DEA)	Valorisation matière			
Huiles végétales	Valorisation matière	ECOGRAS	LONGVIC	21
Huiles minérales	Valorisation matière	SEVIA	Longvic	21
DEEE	Démantèlement	ESKA	Chalon sur Saône	71
Batteries	Démantèlement	STCM	Bazoches-les-Gallerand	45
Piles	Valorisation matière	COREPILE		75
Lampes et tubes fluorescents	Valorisation matière	RECYLUM		75
Peintures / Solvants	Incinération avec Valorisation énergétique	SOLAMAT MEREX	Fos-sur-Mer	13
Comburants	Valorisation énergétique	SOLAMAT MEREX	Fos-sur-Mer	13
Déchets phytosanitaires / PNI	Incinération	SOLAMAT MEREX	Fos-sur-Mer	13
Déchets acides et basiques	Traitement physicochimique	EDIB	Longvic	22
Aérosols	Cryogénie Valorisation matière	SARP	La Talaudière	42

Tableau 24 : Destination des déchets du territoire issus de déchèterie

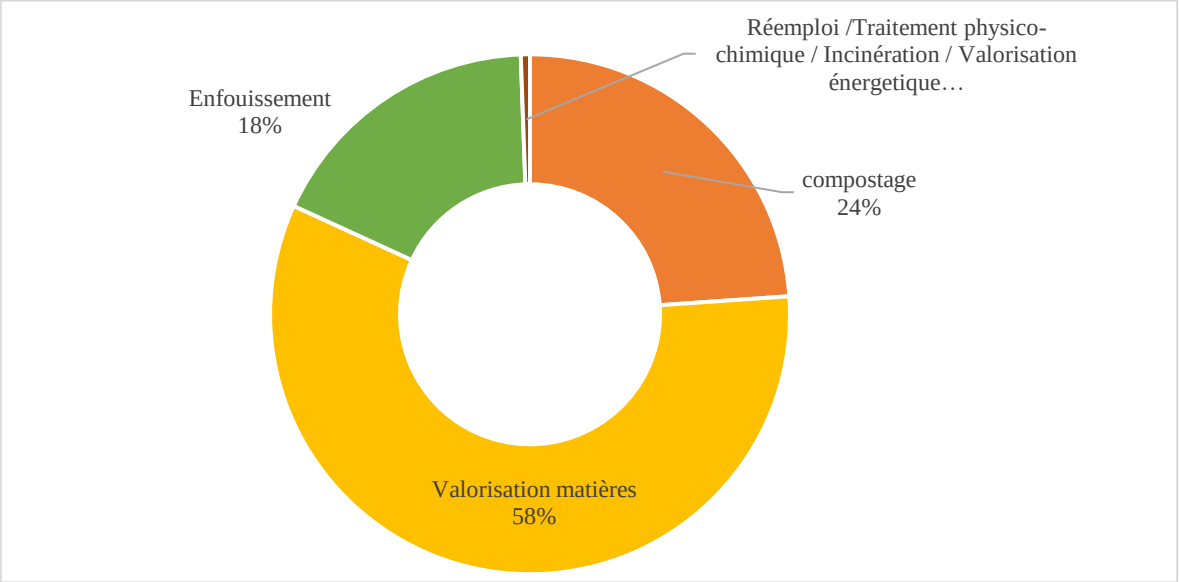

Graphique 21 : Valorisation des déchets

Chiffres clés

Sur notre territoire, la valorisation matière représente 82%

Bilan

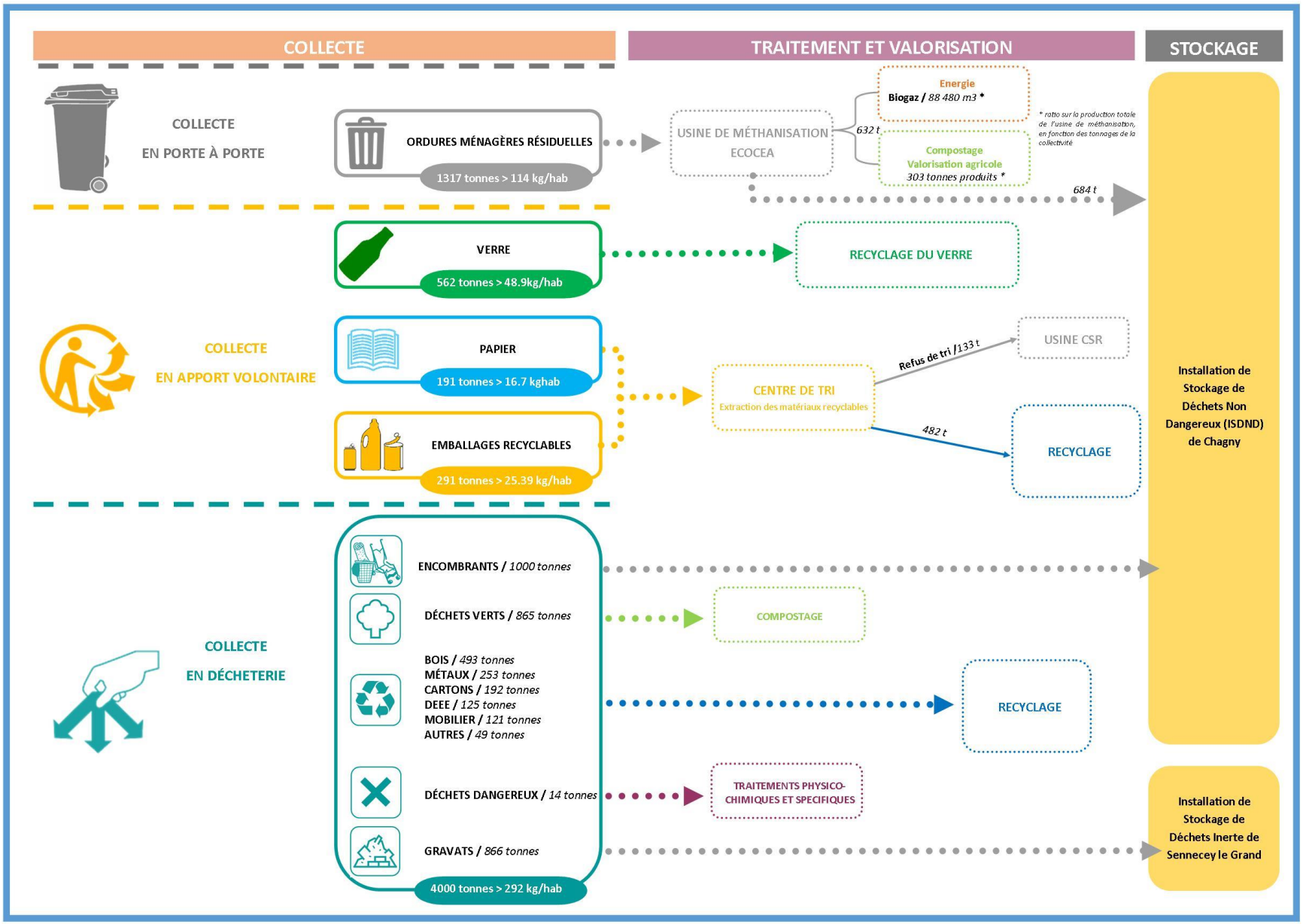

Figure 18 : Synthèse des flux

L’emploi dans le secteur de la gestion des déchets

Personnel intercommunal

➢ Les agents

Personnel administratif

La Communauté de Communes bénéficie de deux personnes au service administratif. Un responsable de service à temps plein assurant une partie de l’accueil du public, la gestion des différents contrats, les relations avec les partenaires et la gestion du personnel. Un second agent assure plus particulièrement le suivi de la redevance incitative pour 0,66 ETP. Cet agent a été absent de septembre à décembre 2020. Afin de limiter les couts, ses taches ont été repris, en partie, par le responsable de service.

Gardiennage des déchèteries

Depuis le 1er janvier 2010, le haut de quai, c'est-à-dire le gardiennage, de chacune des déchèteries est géré en régie par la Communauté de Communes. A ce jour, trois agents titulaires et un CDD assurent le gardiennage et l’entretien des sites.
Cela représente 2,98 ETP.

En 2020 un agent titulaire a souhaité se mettre en disponibilité, cela nous a donc permis de passer les trois autres agents à 35h et de recruter, dans un premier temps, un CDD pour 16h/semaine.

Services techniques

L’entretien des abords des points d’apport volontaire, la collecte des PMR et la maintenance des bacs sont assurés par deux agents techniques, soit 1,3 ETP.

Sur l’année 2020, l’ensemble des agents du service déchets ont eu 141 jours d’absence. (90 jours liés à un congés maternité et 51 jours de maladie ordinaire)

Chiffres clés

5,8 ETP soit :

- 4 gardiens = 2,9ETP
- 2 Administratifs = 1,6 ETP
- 1,5 Agent d’entretien = 1,3 ETP

Dont 57% de femmes

➢ Les formations

En 2020, les principaux axes de formation ont porté sur :

- L’hygiène et la sécurité (SST, ergonomie, habilitation électrique…) pour 4 agents et pour 5 jours

Personnel géré par les prestataires

Collecte des ordures ménagères

Toutes les tournées de collecte en porte à porte sont réalisées par un équipage constitué d'un conducteur et d'un rippeur.
Ce mode de collecte est possible car les véhicules sont équipés de lèves conteneurs automatiques.
Au total, la collecte représente 3174 h/an (soit 1,97 ETP) pour les deux agents du prestataire de collecte.

Collecte des points d'apports volontaires (emballages et papier)

Le collecte des PAV par le prestataire mobilise 1,08 ETP soit 1484 h/ an pour les emballages et 261 h/an pour le papier

Collecte du verre

Sur notre territoire, deux camions remorques et donc deux chauffeurs sont affectés en alternance à la collecte du verre.
Pour 2020, la prestation représente 298h/an.

Collecte des déchets en déchèterie

- Déchets non dangereux

Un agent est affecté par le prestataire pour les sites de Nanton et Sennecey le Grand. Concernant Malay, la collecte est assurée par 5 chauffeurs basés sur le dépôt de Lons le Saunier. Ce sont les gardiens qui commandent les bennes à faire vider

- Déchets dangereux

La collecte est assurée par un chauffeur, sur demande.
Le prestataire bénéficie de 8 chauffeurs, de 3 chimistes et de 3 opérateurs de tri.
En cas de déchets très dangereux non inclus dans le marché (cas de l'acide picrite par exemple), un chimiste est envoyé pour désactiver la substance et l'envoyer dans la filière adaptée.

La prévention des risques et des effets dommageables sur la santé de l'homme et de l'environnement

La résorption des points dangereux de collecte

Les recommandations de la CRAM excluent toute circulation autrement qu'en marche normale (c'est-à dire en marche avant). La Communauté de Communes a engagé un travail de résorption des points dangereux (collectes en marche-arrière…).

Un travail en partenariat avec le prestataire de collecte et les Communes est en cours afin de réduire les points noirs de collecte.

Chiffres clés

En 2020, 26 points noirs identifiés, contre 37 en 2017 soit –29%

Consommation de carburant

	Km parcourus	Estimatif consommation carburant	Rejet de CO2 en T
Collecte Omr	38 487	15 587	49,411535
Collecte PAV	39 792	16 115	51,08
Collecte verre	10 500	4 410	13,97
Collecte déchèterie	41 029,59	16 616	52,67
Collecte déchets dangereux	2 525	1 022	3,24
Service techniques/ maintenance	62 182	3 946	10,26
TOTAL	194 516	57 699	181

Tableau 25 : Tableau des kilomètres parcourus, de la consommation de carburant et des rejets de CO2

Chiffres clés

194 516 km parcourus pour 181 t de CO2 emis

En 2020, 5 604 tonnes de déchets ont été collectées sur le territoire avec 194 516 km parcourus pour l'ensemble de la gestion du service (soit presque la moitié de la distance Terre-Lune).
Les émissions produites et évitées de l'année 2020 dans le cadre de l'activité de collecte du prestataire s'élèvent à 170.5t de CO2 et à 10,5t pour la collectivité.
La baisse des tonnages entraine une baisse des émissions de CO2.

** Calcul de la production de GES effectué en fonction de la consommation moyenne du véhicule ainsi que des kilomètres parcourus.*

La prévention

En même temps que la réflexion sur la mise en place de la redevance incitative, la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » s'est engagée dans la réalisation d'un programme local de prévention des déchets et d'un programme de compostage subventionnés par l'ADEME. Les deux sont aujourd'hui terminés.

En 2018, la Région Bourgogne-Franche-Comté a réalisé plusieurs groupes de travail afin d'élaborer le PRPGD (Plan Régional de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). A l'échelle de la Communauté de Communes les actions de prévention se sont poursuivies bien qu'aucune délibération n'ait été prise pour la mise en place de notre nouveau PLPDMA en raison de l'attente des orientations de la Région.

De plus, une réflexion est en cours à l'échelle du SMET 71 afin que ce PLPDMA soit porté par le syndicat de traitement, nous permettant ainsi de mutualiser les compétences et les coûts de chacun.

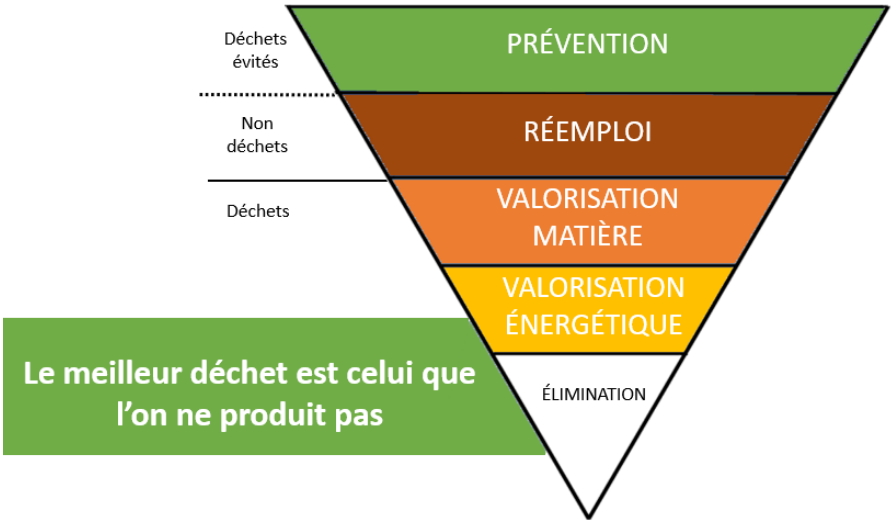

La Communauté de Communes mène des actions à destination du grand public afin de diffuser des messages sur la prévention et d'inciter les habitants à réduire leurs déchets.
La crise du COVID a malheureusement empêché la tenue de nombreuses manifestations et animations

Thématique	Nombre d'animation
Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la prévention et de l'éco-consommation	1
Engagement dans une démarche des collectivités	0
Développer le compostage	1
Développer le jardinage au naturel	0
Distribution de stop-pub aux usagers	1
Promouvoir la seconde vie des objets	1
Réduire le gaspillage alimentaire	0
Favoriser les produits réutilisables	0
Action envers les commerçants	1
Sensibiliser les enfants à la prévention des déchets	2

Tableau 26 : Répartition des actions de préventions par thématique sur 2020

Quelques actions de 2020

Figure 19 : Mise en place d'une placette de compostage à Sennecey le Grand avec la fleuriste et remise du macaron « commerçant eco-responsable »

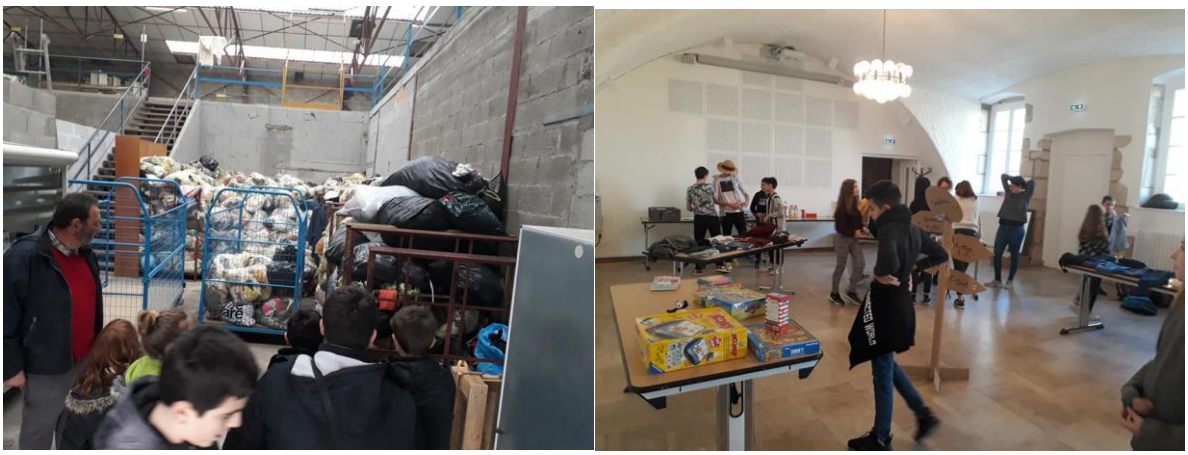

Figure 20 : Travail autour du réemploi avec les jeunes du centre de loisirs de Sennecey (visite de la ressourcerie et gratiferia intercentre)

Figure 21 : Collecte des jouets avec le centre de loisirs te la ressourcerie de tournus

Le compostage

La Communauté de Communes a, depuis 201, une opération compostage. Aujourd'hui 790 composteurs sont installés dont 30 installés dans l'année en 2020 :
Un agent de la collectivité est formé dans le cadre de ce programme pour être maître-composteur. Il suit régulièrement les formations du CNFPT afin de pouvoir accompagner au mieux les usagers et les structures du territoire.

- Trois structures en compostage autonomes
- Trois compostages en pieds d'immeuble
- Cinq compostages en cœur de village
- 790 composteurs individuels de distribués à tarif préférentiel
- Plusieurs écoles du territoire équipés en composteurs

Chiffres clés

790 composteurs individuels
soit 14% de la population

Il est à noter que le compostage collectif est pris en charge à 100% par la collectivité

Figure 22 : Composteurs du college et Composteurs collectifs de Mancey

La communication sur le territoire

Sensibilisation du grand public

Différentes publications sont disponibles afin de sensibiliser les usagers à une meilleure gestion des déchets. De plus, des animations sont réalisées régulièrement sur le territoire permettant de toucher une partie de la population.

- Edition 1 fois par an d'un journal intercommunal avec une double-page sur les déchets
- Insertion d'articles dans les journaux municipaux et locaux
- Distribution de plaquettes d'informations
- Organisation de journées d'informations : jardinage au naturel/ gaspillage alimentaire/ménage écologique
- Organisation d'actions dans les écoles: tri, compostage et prévention
- Animations en déchèteries : compostage et paillage
- Réalisation d'un guide du tri en vacances, en différentes langues

Communication permanente du service – relation avec les usagers

Le service déchets est joignable par le biais d'un numéro unique et a pour objectif d'assurer une réelle proximité avec les usagers dans le traitement de leurs demandes. Le service déchets gère 5 695 abonnements Les usagers peuvent contacter le service par téléphone, par mail, par courrier, ou en se déplaçant au siège de la Communauté de Communes, situé à Sennecey le Grand.
Ils peuvent prendre attache avec le service déchets du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
Une ligne directe est mise en place au 03 85 44 78 99 et deux mails sont disponibles :

- ri@cc-saonegrosne.fr -> dédié aux demandes liées à la redevance incitative
- environnement@cc-saonegrosne.fr - > pour toutes demandes sur les déchets

Il est également possible pour les usagers de contacter directement les déchèteries de Sennecey le Grand ou de Nanton. La déchèterie de Malay n'étant pas équipée de ligne téléphonique.

➢ Site internet

La Communauté de Communes possède un site internet mis à jour régulièrement.
Ce dernier communique également sur les déchets grâce aux pages suivantes :
Rubrique GESTION DES DECHETS

- ➢ Collecte des déchets et redevance incitative
- ➢ Le tri des déchets
- ➢ Les déchèteries
- ➢ La prévention des déchets
- ➢ Le compostage

Communication ponctuelle

En fonction des nouveautés et des différentes informations, la Communauté de Communes communique ponctuellement, via sa page facebook.

Synthèse et réclamations

Par ordre de fréquence, les réclamations portent :

- Facturation des maisons inhabitées et des résidences secondaires
- Mise en place de l'aide levée
- Modification de la taille du bac
- Problemes de ramassages

LES INDICATEURS FINANCIERS

Le budget annuel du service

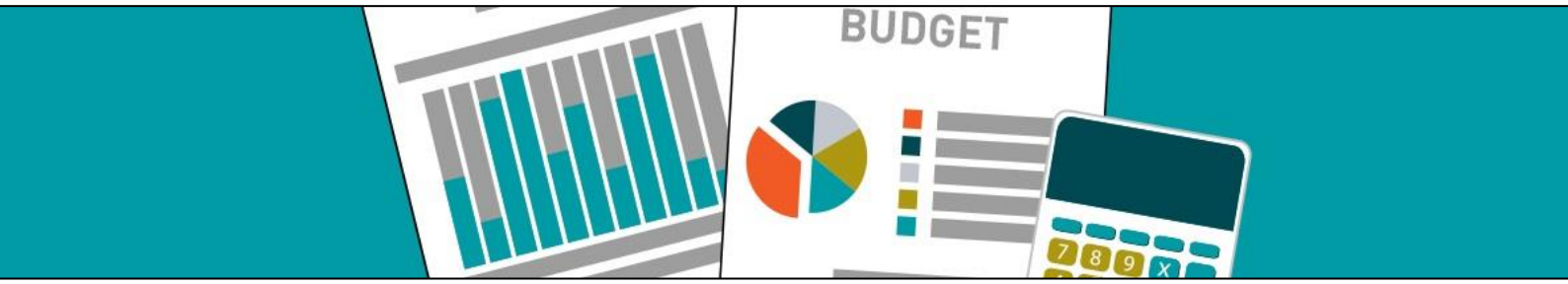

Le budget « déchets » est un budget annexe, qui fait l'objet d'une comptabilité distincte du budget général de la collectivité. L'équilibre est obtenu par les recettes provenant principalement de la redevance incitative payée par les usagers du service et les subventions des éco-organismes.
Les dépenses de l'année 2020 s'élèvent à 1 458 081,41€ TTC dont 1 391 024.46 € pour le fonctionnement et 67 056.95 € pour l'investissement.

Chiffres clés

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement = 7 396.33€
- Fonctionnement = 2 034.09€
- Résultat global = 9 430.42€

Le budget 2020

		Dépenses	Recettes
Investissement	Prévues	80 673 €	80 673 €
	Réalisées	67 056.95 €	74 453.28€
Fonctionnement	Prévues	1 409 145 €	1 409 145 €
	Réalisées	1 391 024.46 €	1 393 058.55 €

Tableau 27 : Compte administratif

Le budget fonctionnement

➢ **Dépenses de fonctionnement : 1 391 024.46 €TTC**

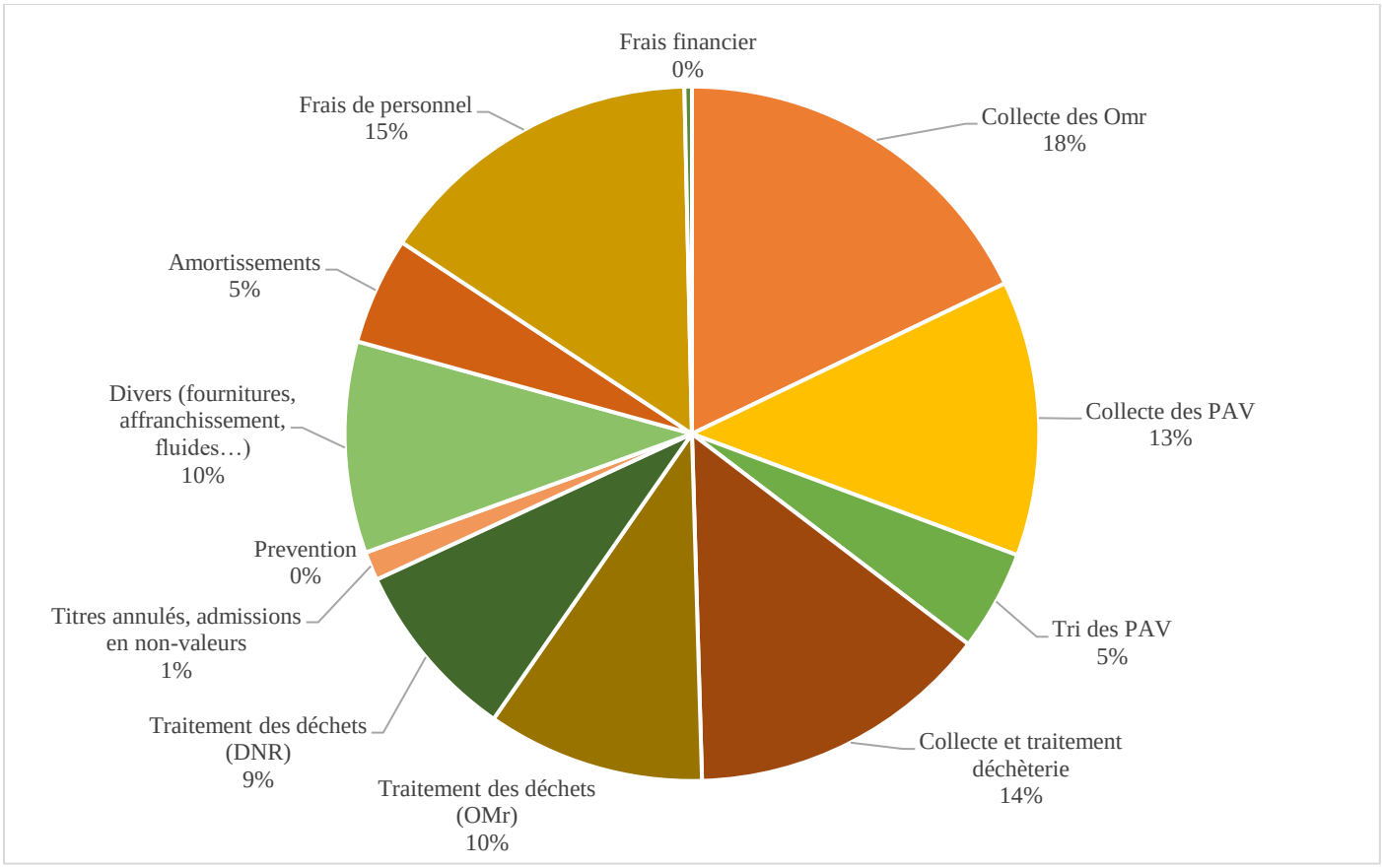

Graphique 22 : Dépenses de fonctionnement

La collecte et le traitement des déchets constituent une large part des dépenses de fonctionnement (69%)

➢ **Recettes de fonctionnement : 1 393 058.55 €TTC**

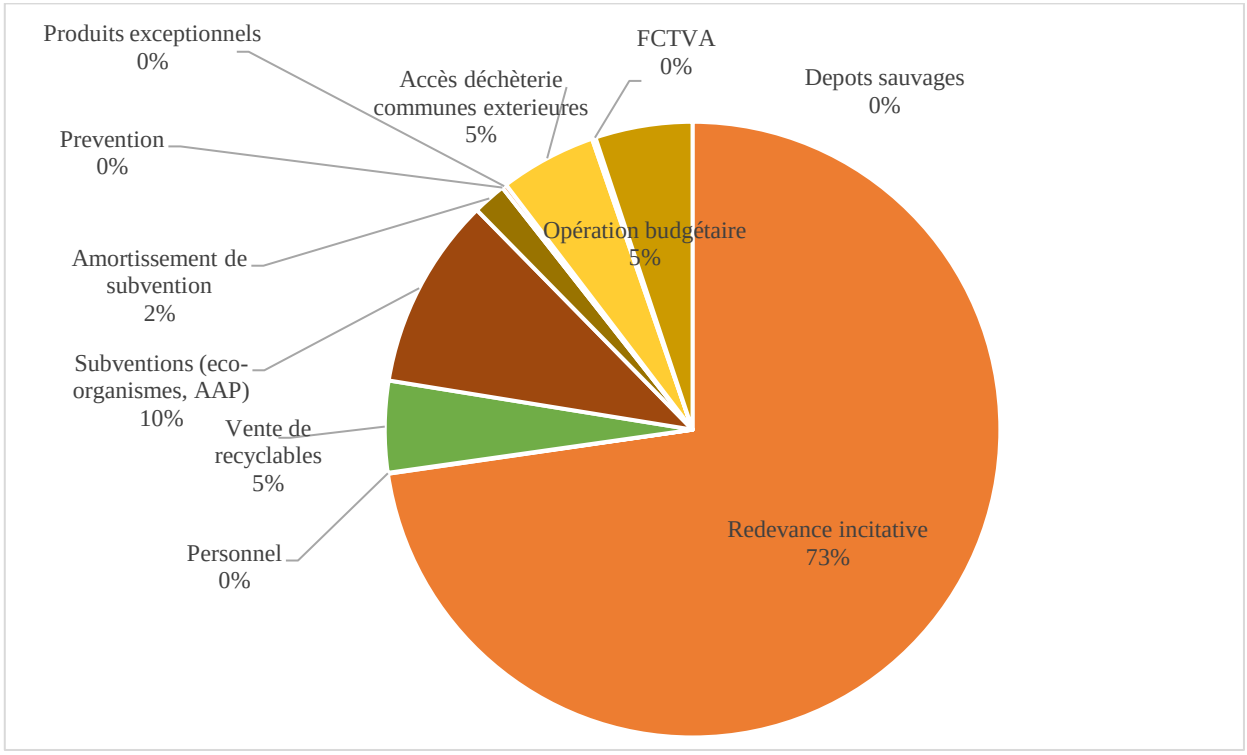

Graphique 23 : Recettes de fonctionnement

La principale recette provient de la redevance incitative (73%).

Le budget investissement

- **Dépenses d'investissement : 67 056.95 € TTC**

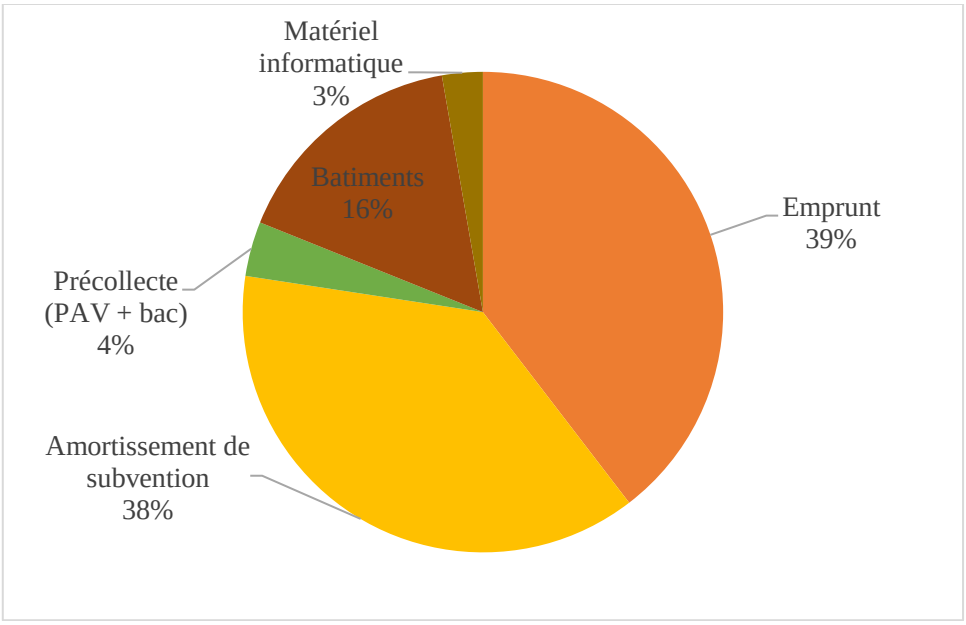

Graphique 24 : Dépenses d'investissement

- **Recettes d'investissement : 74 453.28€ TTC**

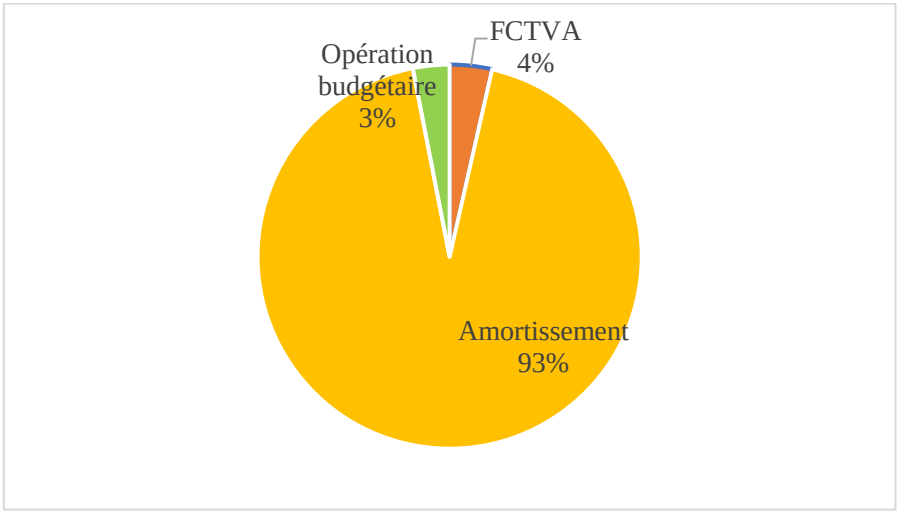

Graphique 25 : Recettes d'investissement

Coûts par filière

Le tableau ci-dessous présente les principaux postes de dépenses :

Filière	Montant annuel TTC
Collecte de OMr	248 536,49 €
Traitement des OMr	148 745,78 €
Collecte des PAV emballages et papier	150 278,35 €
Tri des PAV	61 999,76 €
Collecte du Verre	21 669,45 €
Collecte et traitement déchèterie	333 195,98 €
Personnel	224 198,95 €

Tableau 28 : répartition des principaux postes de dépens

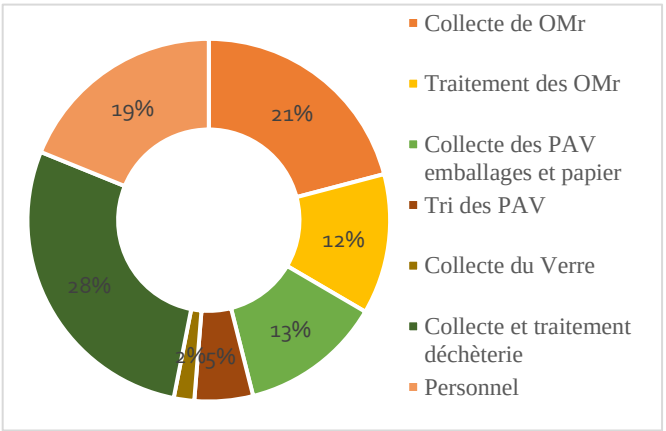

Graphique 26 : répartition des principaux postes de dépenses

Créances éteintes et irrécouvrables

➢ Créances irrécouvrables

Il s'agit de l'admission en non-valeur. C'est le conseil Communautaire qui décide l'admission en non-valeur des créances par délibération dans l'exercice de sa compétence budgétaire.
La demande d'admission en non-valeur relève de l'initiative du comptable public ; il la sollicite lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- Dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers…) ;
- Dans le refus du Président de la collectivité d'autoriser les poursuites (le défaut d'autorisation est assimilé à un refus) ;
- Dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Pour l'année 2020, 9 801.59€ ont été admis en non-valeurs.

➢ Les créances éteintes

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.
Il s'agit notamment :·

- du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (art. 643-1, code de commerce)
- du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (art. L. 332-5 code de la consommation)
- du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (art. L. 332-9 code de la consommation)

Pour l'année 2020, 3 618.43€ ont été admis en créances éteintes.

La matrice des couts

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME. La matrice est alimentée par des données comptables. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés. ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts. De plus, la méthode de calcul étant standardisée, cet outil a pour but de permettre aux collectivités de positionner leurs résultats par rapport à d'autres et d'identifier des pistes de maîtrise des coûts

La matrice a été produite depuis 2013. La réflexion sur les coûts est affinée chaque année ce qui conduit à modifier les périmètres d'affectation des coûts. Dans ce cadre, la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » s'est engagée dans une réflexion de comptabilité analytique en 2015.

La reprise des années antérieures pour obtenir des matrices homogènes est impossible et il convient d'être prudent dans l'analyse comparative d'une année sur l'autre.

Figure 23 : Coût de fonctionnement du service déchets par habitant

Annexe 7 : Export matrice des coûts en €

Le financement par la redevance incitative

La redevance incitative

La redevance incitative est entrée en vigueur le 1er janvier 2013, pour tous les usagers du service, sur l'ensemble du territoire.
Elle permet de financer le service de collecte (déchets ménagers résiduels, sélectif, déchèterie), le transport, le traitement des déchets (tri, compostage, enfouissement…). Elle couvre également la mise à disposition des équipements (conteneurs, composteurs, colonnes…), l'accès aux déchèteries, les actions de sensibilisation et de prévention, le service social pour les personnes ne pouvant se déplacer, ainsi que les frais de fonctionnement du service.

➢ Répartition des usagers

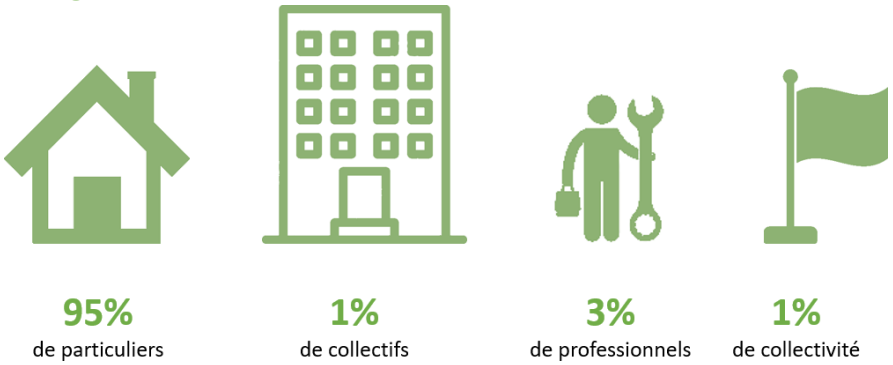

Figure 24 : Répartition des usagers en fonction du volume du bac OMr mis à disposition

➢ Tarifs annuel 2020

Etablie à l'année, elle est composée de deux éléments :

- Une part fixe qui correspond à l'abonnement au service de gestion des déchets. Cette part finance :
  - La collecte en porte à porte des bacs à ordures ménagères pour 12 ramassages par an (proratisés sur la période de présence) et leur traitement,
  - L'accès aux déchèteries communautaires (20 passages inclus dans l'abonnement, proratisés sur la période de présence),
  - La collecte en point d'apport volontaire du verre, des emballages recyclables, et du papier, ainsi que de leur traitement,
  - La gestion du service.
- Une part variable qui est calculée en fonction du nombre de fois où le bac est collecté. Les levées au-delà des 12 comprises dans la part fixe seront donc considérées et facturées dans cette part variable.

Pour 2020, les tarifs sont identiques à ceux de 2019 ; la grille tarifaire s'applique à compter du 1er janvier.

	40 L (modulo)	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
Part fixe obligatoire (PAV - Décheterie)	111,48 €						
Par variable (Bac poubelle et 12 ramassages)	23,76 €	34,08 €	42,60 €	56,64 €	70,32 €	317,20 €	733,44 €
TOTAL	**135,24 €**	**145,56 €**	**154,08 €**	**168,12 €**	**181,80 €**	**428,68 €**	**844,92 €**
Levée supplémentaire	1,87 €	2,78 €	3,70 €	5,07 €	6,43 €	7,04 €	12,92 €

* Attention, un bac à serrure est facturé 5,28€ de plus par an

Tableau 29 : Tarifs de la redevance incitative en vigueur

Cependant, à compter de 2021, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est amenée à augmenter de façon importante d'ici 2025, passant de 25€/tonne, à 65€/tonne.
Pour la partie ordures ménagères et encombrants, cela représente, pour notre collectivité, et donc pour les usagers, une hausse de 95 000€ HT environ.

Les élus ne souhaitent pas indexer la redevance incitative à cette augmentation, c'est pourquoi, nos services sont en train d'étudier différentes pistes d'actions pour diminuer les coûts, tout en assurant un service de qualité, au plus près des besoins des usagers.
Malheureusement, pour 2021, il n'y a pas eu d'autres choix que d'appliquer une augmentation de 2% sur l'abonnement de la redevance et de 1% sur les levées supplémentaires. Ce produit servant uniquement à absorber l'évolution de cette taxe.

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	à partir de 2024
A. – Installations non autorisées	tonnes	151	152	164	168	171	173	175
B. – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonnes	24	25	37	45	52	59	65
C. – Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonnes	34	35	47	53	58	61	65
D. – Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonnes	17	18	30	40	51	58	65
E. – Autres installations autorisées	tonnes	41	42	54	58	61	63	65

Tableau 30 : Augmentation de la TGAP à compter de 2021

➢ Les cas particuliers

En cas de naissance 8 ramassages supplémentaires à l'abonnement annuel peuvent être accordés sur présentation d'un acte de naissance. Cette aide permet de faciliter l'élimination des déchets liés à un enfant en bas-âge pour une durée de deux ans à compter de la date de naissance de l'enfant.
Ces levées peuvent également être accordées pour des raisons de santé (production de déchets médicaux etc.) sur présentation d'un justificatif.
Elle s'étend aussi aux professionnels tels que les assistantes maternelles ou les restaurateurs dans le cadre de leur activité.

➢ Les moyens de paiements

Plusieurs moyens de paiement sont à la disposition des usagers :

- en espèces ou par carte bancaire, directement à la Trésorerie de Sennecey le Grand,
- par chèque à l'adresse indiquée sur la facture,
- par prélèvement, soit à l'échéance (via le TIP), soit trois fois à l'année,
- par paiement en ligne sur le site internet TIPI.

Les accès en déchèterie

En 2017, un nouveau système d'accès aux déchèteries a été instauré. Les usagers doivent être dotés d'un badge afin d'enclencher l'ouverture d'une barrière automatique.

Ce système a été pensé afin de mieux gérer la fréquentation sur les sites (usagers venant d'autres territoires, professionnels) et pour éviter que des personnes extérieures à notre collectivité accèdent aux déchèteries communautaires.

➢ Particuliers :

- 20 passages inclus dans l'abonnement de redevance incitative "particulier" (proratisés sur la période de présence)
- 5€ par passage supplémentaire, au-delà

➢ Professionnels :

- 6 passages inclus dans l'abonnement de redevance incitative "professionnel"
- 16€ par passage supplémentaire, au-delà

Bilan de la redevance incitative

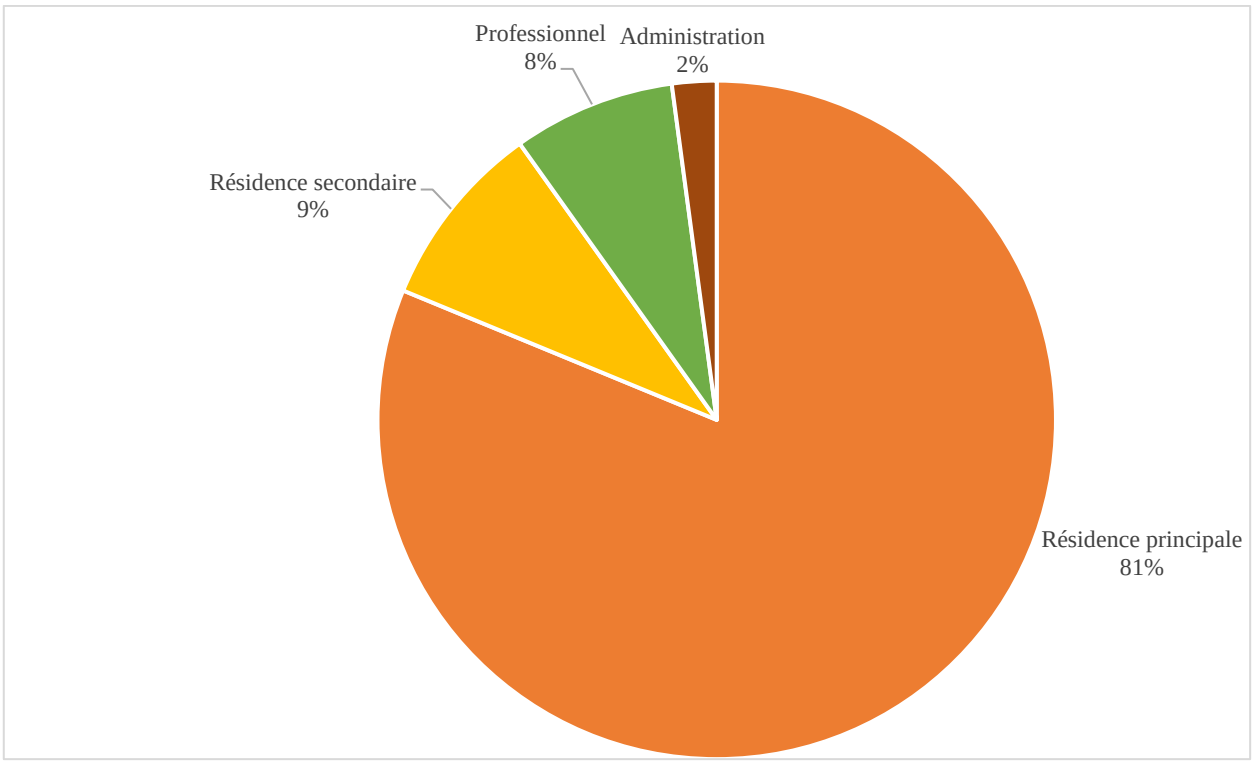

Graphique 27 : Financement de la redevance incitative par type d'usager

Les prestations rémunérées

Prestataires	Objet	Début du marché	Fin du marché	Montant TTC des factures payées en 2018 (début marché)	Montant TTC des factures payées en 2019	Montant TTC des factures payées en 2020
Onyx Est	Collecte en porte à porte des dechets ménagers résiduels et assimiles	01/01/2018	31/12/2020	235 596,72 €	248 315,16 €	248 537,04 €
Onyx Est	Collecte en apport volontaire des dechets ménagers recyclables	01/01/2018	31/12/2020	137 963,15 €	138 536,19 €	150 278,34 €
Mineris	Collecte en apport volontaire du verre	01/01/2018	31/12/2020	21 112,09 €	21 963,72 €	21 669,45 €
Bourgogne recyclage	Tri des dechets ménagers recyclables	01/01/2018	31/12/2020	62 796,71 €	59 267,60 €	61 999,76 €
Onyx est	Marché de prestations de service relatif à l'enlèvement et au traitement des dechets collectés en déchèteries – Collecte et traitement des déchets non-dangereux	01/01/2018	31/12/2020	209 282,19 €	216 499,49 €	194 171,70 €
Edib	Marché de prestations de service relatif à l'enlèvement et au traitement des déchets collectés en déchèteries – Collecte et traitement des déchets dangereux	01/01/2018	31/12/2020	7 465,99 €	9 342,33 €	8 919,28 €
SMET	Traitement des Omr et des DNR	Délégation de compétence par arrêté préfectoral		263 214,73	275 863,5	275 726,04

Tableau 31 : Liste des marchés en cours

Les indicateurs complémentaires

Les soutiens des Eco-organismes

Soutiens	Déchets concernés	Recette
Eco DDS	Déchets toxiques	3 107.82€
Eco mobilier	DEA (mobilier)	9 481.72€
Ocad3e	DEEE (appareils électriques)	11 256.02€
Eco TLC	Textiles/Linge/Chaussures	1 129.40€
TOTAL		24 974.96€

Tableau 32 : Soutien des Eco-organismes 2020

➢ Zoom sur CITEO

CITEO (fusion d'Ecofolio et Eco Emballages) soutient les collectivités dans leur programme de collecte sélective en leur reversant la taxe perçue auprès des producteurs d'emballages. Les recettes 2020 seraient de 83 615€ pour les emballages (estimatif réalisé sur le simulateur de CITEO), soit 7,27 €/hab.

Avec la mise en place du barème F, la collectivité doit fournir annuellement un plan d'actions visant à améliorer la performance environnementale et technico-économique.
Le plan d'actions au titre de l'année N est complété conformément au format défini dans l'Espace Collectivité avec :

- Des données N-1 sur la situation initiale de la collectivité (performances en tonnes et coûts via SCC). La validation du SCC est une condition nécessaire pour pouvoir prétendre au critère 2.
- Des leviers d'amélioration prédéfinis parmi des grandes thématiques, proposés à la collectivité. Cette dernière peut cependant en proposer d'autres, en concertation avec Citeo.
- Une description du plan d'actions à mettre en œuvre en N+1.

Le plan d'actions peut porter sur tout ou partie du territoire de la collectivité. Il concerne le dispositif de collecte sélectif et de tri des emballages légers et/ou du verre. Il peut être annuel ou pluriannuel.

Territoire concerné	Population concernée	Objectif	Thématique	Levier d'amélioration	
Habitat verticale et lotissement	350	Augmenter les tonnes de collecte sélective à coût maitrisé	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Développer des actions de mobilisation adaptées à des cibles spécifiques pour renforcer le geste de tri	...
Ensemble de la CCSG	1000	Augmenter les tonnes de collecte sélective à coût maitrisé	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Développer des actions de mobilisation adaptées à des cibles spécifiques pour renforcer le geste de tri	...
Ensemble de la CCSG	12564	Augmenter les tonnes de collecte sélective à coût maitrisé	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Renforcer la communication indispensable afin d'entretenir le geste de tri sur l'ensemble du territoire	...
Territoire ouest de la CCSG	1511	Optimiser les coûts des emballage légers tout en maintenant les performances en tonnes	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Adapter le service d'entretien des conteneurs et de la propreté aux abords	...

Tableau 33 : Plan d'action 2020

La vente de produits de collecte sélective et de déchèterie

Les dispositifs réglementaires associés aux conditions de reprises des produits dans les marchés de collecte permettent de bénéficier de recettes suivantes :

	Produits	Recette
PAV	Bouteilles plastiques	7 581.55€
	Verre	12 624.36€
	Cartonnette et ELA	8 029.23€
	Acier	2 878.58€
	Aluminium	1 456.02€
	Papier	5 309.32€
Décheterie	Ferraille	21 093.19 €
	Carton	
TOTAL		67 001.48€

Tableau 34 : Recettes liées à la vente de matériaux (collecte sélective et déchèterie)

Evolution et perspectives sur l'organisation du service en 2021

- Lutte contre les dépôts sauvages
- Poursuite d'opération compostage
- Lancement d'un étude sur la mise en place de la collecte des ordures ménagères en C 0,5 (tous les 15 jours)
- Travail sur l'extension des consignes de tri, avec SMET pour un démarrage au 1er janvier 2023.
- Travail autour des nouvelles filières REP, dans le cadre de la loi AGEC du 15 février 2020.
- Mise aux normes anti feu des locaux DDS sur les déchèteries de Malay et Nanton

Bilan de l'année

Les chiffres clés

La collecte des déchets

- 114 kg/hab/an de déchets ménagers résiduels
- 91 kg/hab/an de produits recyclables

Les déchèteries

- 32 012 passages en 2019
- 292kg/hab/an de déchets déposés

La prévention des déchets

- 40% des foyers équipés en stop-pub
- 790 composteurs individuels distribués
- 8 composteurs collectifs

Equipements en place

- 59 points d'apport volontaire
- 212 colonnes de tri

Le financement des services

- 74 453.28€ de dépenses d'investissement
- 1 393 058.55€ de dépenses de fonctionnement

La relation avec les usagers

- 701 interventions de maintenance sur les bacs OMr

Figure 25 : Chiffres clés

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des délibérations pour le service déchets

Date	Thématique	Intitulé
21/01/2020	Déchèterie	Avenant au contrat NET VLM pour transfert à GIDED
21/01/2020	Déchèterie	Définition du prix de vente de benne de déchèterie
10/03/2020	Budget	Vote du budget 2020
10/03/2020	Budget	Vote du compte administratif 2019
10/03/2020	Budget	Vote du Compte de gestion 2019
10/03/2020	Budget	Non-valeur
10/03/2020	Déchèterie	Modification des horaires de la déchèterie de Malay
10/03/2020	Divers	Vente du véhicule trafic
19/05/2020	PAV	Avenant pour la modification du prix de rachat du papier *(Dans le cadre du COVID il s'agit d'une décision du Président et non d'une délibération)*
19/05/2020	Divers	Bail FREE mobile *(Dans le cadre du COVID il s'agit d'une décision du Président et non d'une délibération)*
15/07/2020	Déchèterie	Modification du règlement intérieur des déchèteries
15/07/2020	OMr/redevance	Modification du règlement intérieur du service public d'élimination des déchets ménagers
15/07/2020	Budget	Procédure de surendettement
15/07/2020	OMr/redevance	Contrat de maintenance logiciel AGIDE
15/07/2020	Prévention	Modification du règlement intérieur d'utilisation des gobelets
15/07/2020	Budget	Décision modificative liée à l'emprunt de Malay
15/09/2020	Budget	Procédure de surendettement
15/09/2020	Divers	Rapport annuel sur la qualité et le prix du service 2019
15/09/2020	OMr/Redevance	Fixation des tarifs de la redevance incitative
15/09/2020	OMr/Redevance	Remise gracieuse COVID pour les professionnels
15/09/2020	Budget	Décision modificative liées annulation de titre
19/10/2020	Divers	Adoption du rapport annuel du SMET 71 - 2019
19/10/2020	Eco-organisme	Convention OCAD3E 2021
15/12/2020	Budget	Procédure de surendettement
15/12/2020	Budget	Créances éteintes
15/12/2020	Budget	Ligne de trésorerie
15/12/2020	Divers	Attribution mission étude optimisation des services C05 et collecte sélective
15/12/2020	Budget	Décision modificative annule et remplace

Annexe 2 : Liste des points d'apports volontaires du territoire

Communes	Emplacements PAV	Nbr PAV Emballages	Nbr PAV Verre	Nbr PAV papier	GPS LATITUDE	GPS LONGITUDE
BEAUMONT-SUR-GROSNE	Bourg - sortie dir.Laives	2	1	1	46°39'57.03"N	4°51'52.22"E
BISSY SOUS UXELLES	Lagune	1	1	1	46°34'5.49"N	4°43'33.73"E
BOYER	rue du Jus	3	1	0	46°36'8.82"N	4°53'50.40"E
	Montée église	2	2	1	46°35'29.81"N	4°52'53.13"E
	Venière	2	1	1	46°35'56.91"N	4°54'5.14"E
BRESSE-SUR-GROSNE	Bourg - dir.St Forgeuil	2	2	0	46°35'41.24"N	4°44'4.26"E
	Saint Forgeuil	1	1	1	46°35'42.05"N	4°42'31.47"E
CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES	Bourg - dir.Chapaize (en face église)	2	1	1	46°34'43.49"N	4°44'37.79"E
CHAPAIZE	Route de Bessuge	2	2	1	46°33'30.83"N	4°43'40.28"E
LA CHAPELLE DE BRAGNY	Bourg derrière mairie	2	1	1	46°37'56.04"N	4°46'1.00"E
CORMATIN	Saint Roch	2	2	1	46°32'38.16"N	4°41'21.06"E
	Route principale	1	1	1	46°32'51.86"N	4°41'7.17"E
	Château	0	1	0	46°32'31.92"N	4°41'12.39"E
CURTIL SOUS BURNAND	Mairie-Ecole	1	1	1	46°34'48.48"N	4°38'12.15"E
ETRIGNY	Bourg	3	1	1	46°35'25.10"N	4°47'59.66"E
	Tallant	1	1	0	46°36'17.34"N	4°48'11.63"E
	Balleure	1	1	1	46°34'51.26"N	4°47'35.13"E
GIGNY SUR SAONE	Lampagny	1	1	1	46°38'40.49"N	4°56'14.49"E
	Halte nautique	1	1	0	46°39'14.84"N	4°57'9.38"E
	Château d'eau / Cimetière	1	1	1	46°39'18.51"N	4°56'27.22"E
JUGY	Place du Prainet	2	1	1	46°36'29.69"N	4°52'1.77"E
	Le bourg	2	1	0	46°36'11.63"N	4°51'51.96"E
	Hameau du Chêne	1	1	1	46°37'7.81"N	4°52'25.10"E
LAIVES	Rue du Bois de laives	3	1	1	46°39'3.70"N	4°51'7.33"E
	Les Lacs-camping	1	1	1	46°40'18.70"N	4°49'48.70"E
	Grande Ronde	3	1	1	46°38'44.44"N	4°50'17.40"E
LALHEUE	Bourg	2	1	1	46°38'58.71"N	4°47'36.11"E
	Buisson-Roncin	1	1	0	46°39'23.23"N	4°47'1.84"E
MALAY	Decheterie	3	2	2	46°33'37.13"N	4°40'55.13"E
MANCEY	Dulphey	2	1	1	46°34'30.04"N	4°50'41.64"E
	Cave coopérative	1	1	1	46°34'18.90"N	4°50'49.67"E
	Charmes	1	1	1	46°33'36.36"N	4°51'37.97"E
MONTCEAUX-RAGNY	Bourg / Route de Ruffey	1	1	1	46°37'8.04"N	4°50'44.13"E
NANTON	Cimetière	2	1	1	46°37'15.17"N	4°48'41.26"E
	Route de Corlay	1	1	1	46°36'22.70"N	4°49'8.83"E
	Déchetterie	3	2	2	46°38'40.68"N	4°48'54.28"E
	Rue de vaches - Vincelles	1	1	0	46°37'53.19"N	4°49'7.73"E
SAINT AMBREUIL	Ateliers Municipaux	2	1	1	46°41'45.86"N	4°51'37.75"E
	Place Malherbe	2	1	1	46°41'26.05"N	4°51'43.42"E
	La ferté	1	1	1	46°40'19.36"N	4°48'51.92"E
SAINT-CYR	Mairie-Ecole	3	1	1	46°40'37.93"N	4°53'16.82"E
	Nully	2	1	1	46°40'10.20"N	4°53'9.66"E
SAVIGNY SUR GROSNE	Le bourg	2	2	2	46°34'35.29"N	4°40'7.21"E
	Camping de Messeugne	0	1	1	46°34'16.49"N	4°39'46.45"E
SENNECEY LE GRAND	Rue Pagenel	3	1	0	46°38'36.78"N	4°52'2.71"E
	Rue du Poirier Vert / Rue du Lavoir	2	1	1	46°39'2.01"N	4°52'4.79"E
	Rue des Mûriers	1	1	0	46°38'18.47"N	4°51'38.32"E
	Ateliers Municipaux	2	1	1	46°38'25.97"N	4°52'24.03"E
	Station Epuration	1	1	0	46°38'55.69"N	4°52'34.36"E
	Place de la Palette	3	2	1	46°38'13.64"N	4°52'4.58"E
	Sens /Rue de la Baronnie	1	1	1	46°37'39.63"N	4°52'30.36"E
	Déchetterie	6	2	3	46°38'31.44"N	4°52'39.05"E
	Rue des vielles vignes	1	1	1	46°38'11.99"N	4°52'33.56"E
	ZAC	1	1	1	46°37'59.37"N	4°52'30.70"E
	Résidence Saint Julien	1	1	1	46°38'29.27"N	4°52'3.42"E
VERS	Bourg	2	1	1	46°34'49.75"N	4°51'24.64"E
	TOTAL	**97**	**65**	**50**	**212**	

Annexe 3 : Distance entre chaque commune et les déchèteries

Distance de la déchèterie en kilomètre			
COMMUNES	**Déchèterie**		
	Nanton	**Malay**	**Sennecey le Grand**
BEAUMONT SUR GROSNE	5,9	20,8	3,5
BISSY SOUS UXELLES	13,7	4,4	20,1
BOYER	12,1	18,9	7,2
BRESSE SUR GROSNE	12,1	5,2	16,3
CHAMPAGNY SOUS UXELLES	11,6	5,6	15,3
CHAPAIZE	14,6	7,3	18
CORMATIN	18,9	4	25,3
CURTIL SOUS BURNAND	21,4	9,1	26,7
ETRIGNY	7,3	12,1	10,8
GIGNY SUR SAONE	12,4	27,2	6,4
JUGY	10,1	17,9	6
LA CHAPELLE DE BRAGNY	4,9	10,6	11,3
LAIVES	3,1	18	3,4
LALHEUE	1,6	13,4	8
MALAY	16,6	1,7	23
MANCEY	10,8	13,6	10,8
MONTCEAUX RAGNY	4,9	16,8	5,2
NANTON	3,8	13,2	7,4
SAINT AMBREUIL	9,8	21,6	7,3
SAINT CYR	8,9	23,8	4,6
SAVIGNY SUR GROSNE	16,8	4,5	23,2
SENNECEY LE GRAND	5,2	20,1	1,2
VERS	12,3	16,1	8,2

Annexe n°4 : Liste des déchets acceptés en déchèterie

	Déchèterie		
Déchets	**Malay**	**Nanton**	**Sennecey le Grand**
Bois	X	X	X
Gravats	X	X	X
Déchets verts	X	X	X
Déchets non recyclables	X	X	X
Ferraille	X	X	X
DEEE	X	X	X
Déchets d'ameublement			X
DASRI		X	X
Déchets dangereux	X	X	X
Piles	X	X	X
Lampes/néons	X	X	X
Capsule Nespresso	X	X	X
Radiographies	X	X	X
Ressourcerie			X
Textiles	X	X	X
Pneus			X

Annexe 5 : Adhésion Eco-organisme

Agrément	Début	Barème
Agrément Eco TLC (textile, linge, chaussure)	01/01/2020	
Agrément CITEO	01/01/2018	Barème F
Agrément Ecosystème pour les DEEE	15/11/2009	
Agrément Eco mobilier pour les meubles	01/01/2019	
Agrément DASTRI	16/01/2014	
Agrément Récylum pour les DEEE	14/09/2009	
Agrément ECO DDS pour les DD	01/01/2019	

Annexe n°6: détail des tonnages par flux et par déchèterie

Type de flux	Decheterie de Malay	Decheterie de Nanton	Decheterie de Sennecey le Grand	Total des trois déchèteries par flux	Population désservie	kg/hab
Déchets verts	151,780	270,640	443,350	865,77		63,25
Déchets de bois	129,140	177,300	186,920	493,36		36,04
Métaux ferreux	56,520	72,770	124,030	253,32		18,51
Métaux non ferreux						0,00
Pneus	0,000	0,000	32,600	32,60		2,38
Cartons	46,820	44,920	100,620	192,36		14,05
Encombrants ménagers ou divers non incinérables (tout-venant)	217,920	296,460	486,100	1000,48		73,09
Gravats	140,890	263,810	461,900	866,60		63,31
Huiles végétales	0,900	0,300	0,000	1,20		0,09
Huiles minérales				0,00		0,00
DEEE			125,790	125,79		9,19
Batteries	0,000	0,000	0,000	0,00		0,00
Piles	1,600	1,140	0,740	3,48		0,25
Lampes				0,00		0,00
Cartouches encre				0,00	13688	0,00
Capsules nespresso	0,220	0,220	0,440	0,88		0,06
Ressourcerie	0,000	0,000	28,840	28,84		2,11
DEA (mobilier)	0,000	0,000	121,520	121,52		8,88
Pateux/Peintures	0,975	3,538	3,487	8,00		0,58
Aerosol	0,010	0,078	0,049	0,14		0,01
Autres DDS liquides/Solvant	0,358	0,340	1,666	2,36		0,17
Bidons vides de combustible	0,018	0,022	0,078	0,12		0,01
Phytosanitaires	0,310	0,150	0,057	0,52		0,04
Filtres à huile	0,342	0,057	0,000	0,40		0,03
Acide	0,032	0,000	0,003	0,04		0,00
Bases	0,000	0,033	0,000	0,03		0,00
Comburants	0,330	0,034	0,000	0,36		0,03
Produits non identifiés	0,578	0,700	0,202	1,48		0,11
Emballages vides souillés	0,534	0,000	0,000	0,53		0,04
DASRI	0,000	0,055	0,085	0,14		0,01
TOTAL	**593,79**	**856,70**	**1518,70**	**4000,32**	**13688,00**	**292,25**

Annexe 7 : Export matrice

Règle de calcul des coûts synthétiques par flux

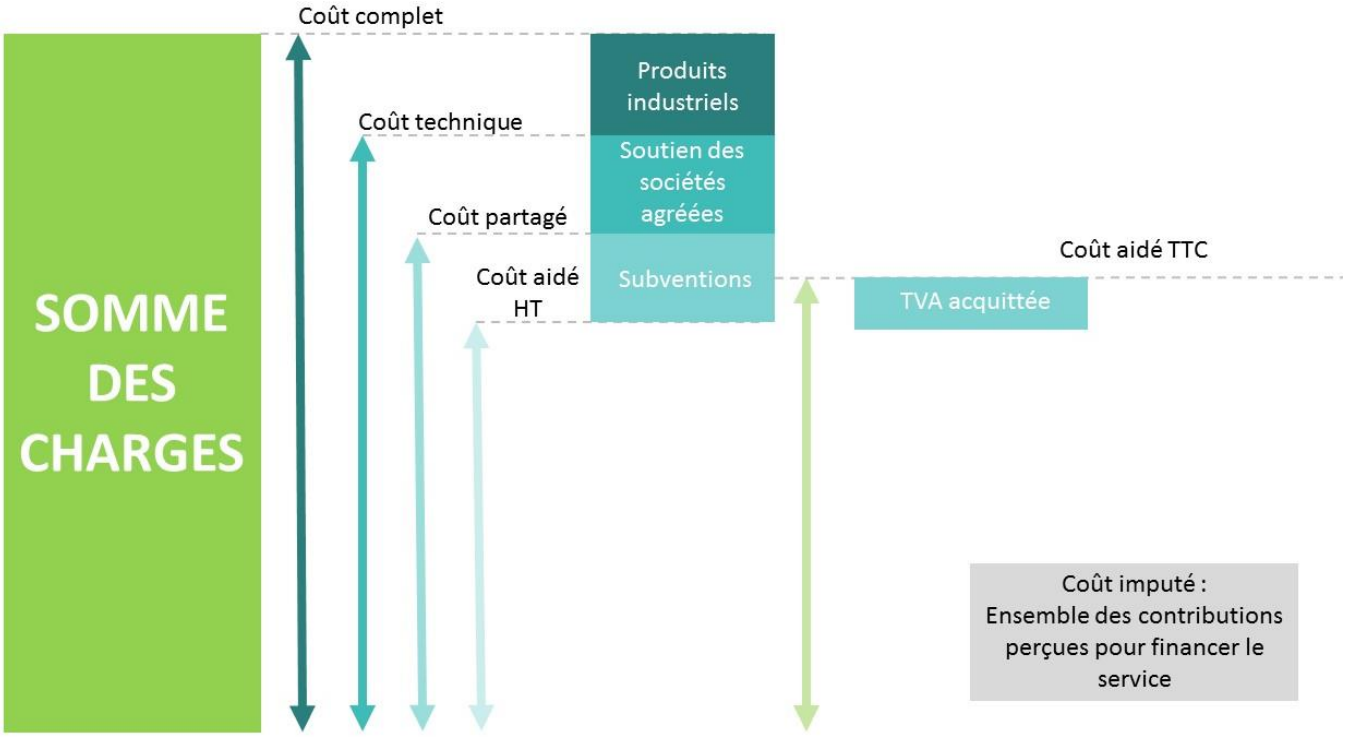

- Coût complet = Le coût complet est égal à la somme des charges.
- Coût technique = Le coût technique est égal au coût complet moins la somme des produits industriels.
- Coût partagé = Le coût partagé est égal au coût technique moins la somme des soutiens.
- Coût aidé hors taxes = Le coût aidé HT est égal au coût partagé moins la somme des aides.
- Coût fiscal = Le coût fiscal correspond à la ligne « Montant de la TVA acquittée ».
- Coût aidé toutes taxes comprises = Le coût aidé TTC est égal à la somme du coût aidé HT et du coût fiscal.
- Coût imputé = Le coût fiscal est égal à la somme des lignes « Contribution des usagers » et « Contribution des collectivités ».

ADEME-DOBS – Projet SINOE - Règles de calcul des coûts – version du 1.1 du 23/02/10
https://www.sinoe.org/documents/consult-doc/idDoc/938/idRubrique/10/table-outilspo/desc/table-outilsps/date/table-outilspp/1/count/10

Fiche de synthèse de la collectivité

Communauté de Communes Entre Saône et Grosne
2020

Typologie d'habitat	Rural
Population	11 087

Vos coûts

Coût* en euro HT par habitant

Flux collectés	Votre collectivité	France - Milieu Rural
OMR	38,6 €	46,0 €
RSOM hors verre	12,9 €	3,0 €
Verre	1,8 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	33,1 €	23,0 €
Autres flux	0,4 €	3,0 €
Tous flux	86,8 €	76,0 €

OMR : Ordures ménagères résiduelles
RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

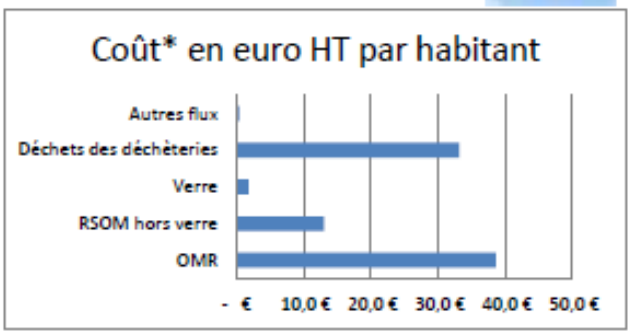

Répartition du coût* par flux

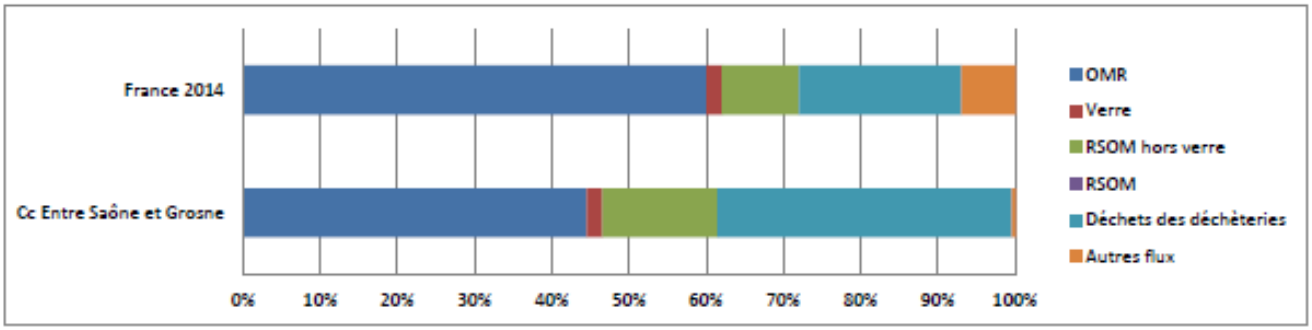

Evolution du coût*

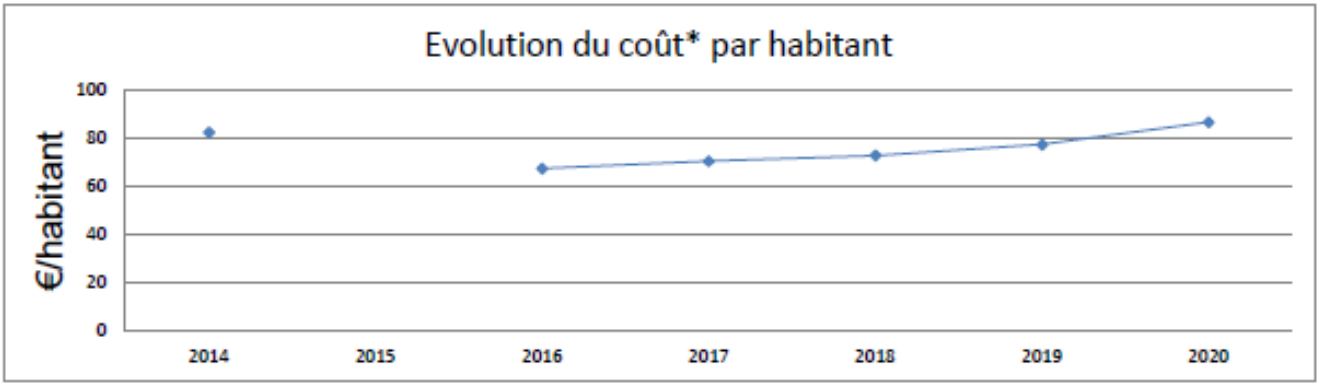

Ces coûts sont également disponibles en €/tonne dans votre Matrice des coûts sur SINOE® et les coûts nationaux sont consultables dans la synthèse du référentiel national des coûts.

Télécharger la synthèse

* Coût aidé (hors TVA) : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

GLOSSAIRE

CNFPT : Centre National de la Fonction Public Territoriale. Il s'agit d'un établissement public français à caractère administratif. Il intervient dans la gestion de la fonction publique territoriale et plus particulièrement la formation.

Compost : Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques.

Compostage : Traitement biologique par aérobie de déchets fermentescibles contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique.

DASRI : Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine ou vétérinaire.

DDS : Déchets diffus spécifiques

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

Déchet : Le terme désigne, selon l'article n°1 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon".
Selon la Directive-Cadre de la Communauté Européenne n°91-156/CEE du 18 mars 1991, "toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire". On peut classer les déchets selon leur origine (déchets municipaux, déchets industriels, déchets agricoles et déchets toxiques en quantités dispersées) ou selon leur nature (déchets organiques, déchets ultimes...).

Déchet ménager : Déchet provenant de l'activité non professionnelle des particuliers à leur domicile. Ne sont pas des déchets ménagers:

- Les déchets qui proviennent d'une activité professionnelle, même s'ils sont produits au domicile d'un particulier.
- Les déchets produits par les particuliers hors de leur domicile

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DMA : Déchets ménagers et assimilés, ensemble des déchets

Gravats : Les gravats, également désignés inertes, sont une catégorie de déchets constitués de débris de petit calibre résultant de la démolition ou de la construction des bâtiments.

OMr : Ordures ménagères résiduelles (Hors collecte sélective et déchèterie)

OMA : Ordures ménagères et assimilées (déchets ménagers et multimatériaux) y compris le verre (hors déchetteries).

PAV : Les Points d'Apport Volontaire, ou PAV, sont des conteneurs publics dans lesquels il est possible de déposer des déchets recyclables dans un esprit de tri sélectif.

Pré-collecte : Ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

Réemploi : Donner une deuxième vie aux objets.

Refus de tri : Tous les indésirables présents dans les collectes sélectives qui ne sont donc pas récupérés sur la chaîne de tri car ne correspondant pas aux consignes de tri.

- Pour les cops plats : tout ce qui n'est pas journaux/magazines, cartonnettes et cartons de petites dimensions.
- Pour les corps creux : tout ce qui n'est pas bouteilles et flacons plastiques, boîtes de conserve aluminium et acier, briques alimentaires.

Ressourcerie : Lieu où les objets retrouvent une deuxième vie.

Valorisation énergétique : Mode d'exploitation des déchets permettant la production nette d'énergie et sa valorisation.
Il existe deux types de valorisation produisant de l'énergie :

- Valorisation thermique (production de chaleur et utilisation de cette dernière).
- Valorisation électrique (production de vapeur et utilisation de cette dernière).

Valorisation matière : Utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Figure 1 : Carte du territoire de la CCESG 3
Tableau 1 : population CCESG 3
Tableau 2 : population desservie pour les accès en déchèterie 3
Tableau 3 : Liste de la commission déchets 4
Tableau 4 : Nombre de délibération par thématique 4
Figure 2 : Réouverture des déchèteries pendant le premier confinement 5
Figure 3 : Site de la palette après le sinistre 5
Tableau 5 : Date de prise des compétences 6
Tableau 6 : Nombre de bacs OM affecté par taille 7
Figure 4 : Carte des jours de collecte par commune 8
Graphique 1 : Evolution des tonnages OMr depuis 2011 8
Graphique 2 : Evolution des tonnages OMr par mois 9
Graphique 3 : Evolution de la composition des OMr suite aux caractérisations 9
Graphique 4 : Part valorisable et non valorisable dans les OMr suite à la caractérisation de 2020 9
Figure 5 : Infographie caractérisation sur l'ensemble du territoire du SMET en 2020 10
Figure 6 : Infographie caractérisation sur le territoire de la CCSG en 2020 10
Tableau 7 : Pourcentage des usagers ne dépassant pas le seuil de facturation 11
Graphique 5 : Nombre de levées effectué par usager 11
Figure 7 : dépôt sauvage aux pieds d'un PAV 11
Tableau 8 : Fonctionnement de la collecte sélective 12
Graphique 6 : Evolution des tonnages de collecte sélective annuelle 13
Figure 8 : Les nouvelles colonnes PMR 13
Graphique 7 : Evolution des tonnages de collecte sélective mensuelle 13
Graphique 8 : Répartition du flux de collecte sélective 14
Figure 9 : Carte montrant les performances de collecte sélective de chaque commune 14
Figure 10 : extrait de l'article du JSL « Confinement (jour 12) : 50 patients de Bourgogne Franche-Comté transférés vers d'autres régions » du 28 mars 2020 16
Tableau 9 : Horaires d'ouverture des déchèteries communautaires 17
Figure 11 : Panneaux canicule présent sur les 3 sites 17
Graphique 9 : Evolution de la fréquentation en déchèterie 18
Tableau 10 Fréquentation par déchèterie et par jours 18
Graphique 10 : répartition des passages en déchèterie en fonction de la distance parcourue 19
Graphique 11 : Evolution des tonnages de déchèterie mensuelle 19
Graphique 12 : Evolution des tonnages sur les trois déchèteries, depuis 2017 19
Graphique 13 : Répartition des matériaux collectés en déchèterie 20
Graphique 14 : Répartition des tonnages de déchets dangereux entre le prestataire et l'Eco-organisme 20
Tableau 12 : detail des non-conformités 21
Graphique 15 : Valorisation des DEA 21
Tableau 11 : Evolution des tonnages de DEA 21
Graphique 16 : Tonnages mensuels DEA 21
Graphique 16 : tonnages mensuels DEA 21
Tableau 13 : Evolution des tonnages de DEEE 22
Graphique 17 : Valorisation des DEEE 22
Graphique 18 : Répartition des apports à la ressourcerie 23
Tableau 14 : Evolution des tonnages déposés à la ressourcerie 23
Tableau 15 : Evolution des tonnages DASRI 24
Tableau 16 : Evolution des tonnages de piles 24
Figure 12 : Certificat environnementale de collecte des pneus 2019, délivré par ALIAPUR 25
Tableau 17 : Passage des professionnels sur 2020 26
Figure 13 : Marquage des DEEE préconisé par l'Eco-organisme 26
Graphique 19 : Suivi des gisements collectés 27

Graphique 20 : Evolution de la production de déchets en kg par habitant 27
Figure 14: Récapitulatif de la production de déchets sur le territoire 27
Tableau 19 : Comparatif de la production de 28
déchets avec la Région BFC 28
Tableau 20 : Tonnages collectées par kilomètre 28
Figure 15 : chiffres 2019 SMET71 29
Tableau 22 : Destination des déchets issues de la collecte sélective 31
Figure 16: carte de la destination des déchets issus de la collecte sélective 32
Figure 17 : Unité CSR de Bourgogne recyclage 32
Tableau 23 : Destination des déchets du territoire, hors déchèterie 33
Tableau 24 : Destination des déchets du territoire issus de déchèterie 33
Graphique 21 : Valorisation des déchets 34
Figure 18 : Synthèse des flux 35
Tableau 25 : Tableau des kilomètres parcourus, de la consommation de carburant et des rejets de CO2 38
Tableau 26 : Répartition des actions de préventions par thématique sur 2020 39
Figure 19 : Mise en place d'une placette de compostage à Sennecey le Grand avec la fleuriste et remise du macaron « commerçant eco-responsable » 40
Figure 20 : Travail autour du réemploi avec les jeunes du centre de loisirs de Sennecey (visite de la ressourcerie et gratiferia intercentre) 40
Figure 21 : Collecte des jouets avec le centre de loisirs te la ressourcerie de tournus 40
Figure 22 : Composteurs du college et Composteurs collectifs de Mancey 41
Tableau 27 : Compte administratif 43
Graphique 22 : Dépenses de fonctionnement 44
Graphique 23 : Recettes de fonctionnement 44
Graphique 24 : Dépenses d'investissement 45
Graphique 25 : Recettes d'investissement 45
Graphique 26 : répartition des principaux postes de dépenses 45
Tableau 28 : répartition des principaux postes de dépenses 45
Figure 24 : Répartition des usagers en fonction du volume du bac OMr mis à disposition 48
Tableau 29 : Tarifs de la redevance incitative en vigueur 48
Tableau 30 : Augmentation de la TGAP à compter de 2021 49
Graphique 27 : Financement de la redevance incitative par type d'usager 50
Tableau 31 : Liste des marchés en cours 51
Tableau 32 : Soutien des Eco-organismes 2020 52
Tableau 33 : Plan d'action 2020 52
Tableau 34 : Recettes liées à la vente de matériaux (collecte sélective et déchèterie) 53
Figure 25 : Chiffres clés 54

2020

Rapport annuel
Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Communauté de Communes
Entre Saône et Grosne
30 rue des muriers
71240 SENNECEY LE GRAND

03 85 44 78 99
Environnementcc-saonegrosne.fr

Visitez notre site internet :
https://www.cc-entresaoneetgrosne.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Entre Saône et Grosne

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

écomobilier

ECO TLC
L'éco-organisme du textile · du linge · de la chaussure

ECO DDS

ecosystem

ALIAPUR
COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

Corépile